

Mandat du 30 mai 1980



Le 24 juin, la Commission a transmis aux Chefs de gouvernement des dix états membres et fait connaître à la presse le contenu de son Rapport, connu sous le nom de « Mandat du 30 mai 1980 ». Ce texte a été adopté à l'unanimité par les quatorze Membres de la Commission européenne.

Le lendemain, le Vice-Président E. DAVIGNON (photo) a fait la présentation du rapport à Bruxelles, dans les locaux du Bureau d'Information.

Le caractère global et l'approche d'une vision nouvelle de la Communauté dans sa réalité, constituent des éléments de réflexion essentiels pour tous ceux qui suivent l'évolution de la construction européenne. C'est pourquoi Eur-Info estime devoir publier intégralement ce document de référence et de réflexion. Des débats et des propositions prendront d'ailleurs place dans les mois à venir, qui méritent l'attention.

M. Pisani remplace M. Cheysson

Mieux que de longs commentaires, une citation, que j'ai souvent eu l'occasion de répéter, de quelques lignes extraites de l'ouvrage « Défi du Monde » écrit par M.E. Pisani en 1979, fait comprendre la rare qualité de ses convictions et de sa pensée.

S'il avait à convaincre son fils sur la construction européenne, il s'exprimerait, dit-il, de la manière suivante :

« Nous sommes pourtant les dépositaires d'un bel héritage, d'un terroir équilibré et au travers de nous, de ma génération, de la tienne, la vie doit se poursuivre en progressant. Nous n'avons pas le choix... »

Je suis — ajoute-t-il — farouchement partisan de l'Europe, parce que c'est l'horizon de ma terre et parce que sans elle je ne puis la défendre, je ne puis la faire vivre, je ne puis survivre. Je me bats pour l'Europe face au monde. »

Voilà aujourd'hui M. Pisani Membre de la Commission des Communautés européennes en remplacement de M. Cheysson dont tout le monde chez nous connaît la clairvoyance et l'enthousiasme. M. Cheysson nous a quitté pour devenir en France Ministre des Relations Extérieures.

M. Pisani nous rejoint après avoir été Ministre de l'Agriculture. Il reprend avec son courage et sa lucidité bien connus la charge de M. Cheysson. Il sera, n'en doutons pas, un membre écouté et actif d'une Commission dont la vocation est évidente et la force nécessaire face aux difficultés de l'heure.

Défi commercial japonais

« Les Japonais veulent traiter de préférence avec la Communauté en tant que telle au lieu de négocier avec chaque Etat membre isolément, comme ils l'ont fait en concluant des arrangements bilatéraux avec la République fédérale d'Allemagne et la Belgique concernant les exportations de voitures... Selon le traité, la Commission est seule compétente pour les négociations avec les pays tiers en matière de politique commerciale » déclarait M. G. Thorn, président de la Commission CE, lors d'une conférence de presse où il faisait le point sur la visite du premier ministre japonais M. Suzuki.

Il sera encore question des échanges avec le Japon, problème qui se pose à tous les pays industrialisés, lors du sommet économique occidental d'Ottawa.

Les importations japonaises posent des problèmes à tous les Etats membres, sauf peut-être à l'Italie. En 1970, la balance commerciale japonaise par rapport à l'Europe était positive pour à peine 300 millions de dollars, dix ans plus tard, en 1980, ce chiffre passe à 10.700 millions de dollars.

Le déficit de la balance commerciale p. ex. de la Belgique par rapport au Japon était en 1970 de 2,4 milliards de FB, il atteignait 20 milliards en 1979 et près de 30

milliards en 1980 soit une augmentation de 50 %.

En 1980, les exportations japonaises vers la CE ont augmenté d'environ 31 % alors que les exportations communautaires vers le Japon diminuaient légèrement. Cette évolution est particulièrement ressentie dans le secteur automobile et ce surtout au Benelux.

Au cours du premier trimestre 1981 (derniers chiffres disponibles), l'exportation de voitures japonaises vers la CE a augmenté de 18,3 % par rapport au premier trimestre 1980 pour atteindre 240.000 voitures. Pendant la même période, les exportations vers la Belgique ont atteint 36.000 unités, soit une augmentation de 27,2 %.

La question du déficit commercial européen à l'égard du Japon est, depuis plusieurs années, un sujet de préoccupation pour les Européens. En novembre 1980, la Communauté avait demandé au Japon de modérer ses exportations. Jusqu'ici il n'y avait pas eu de résultats. La visite du premier ministre japonais semble aujourd'hui indiquer une volonté de renforcer le côté CE-Japon du triangle Amérique du Nord-CEE-Japon.

M. Thorn et les visiteurs japonais ont été d'accord que les échanges doivent se développer dans les deux sens et pas seulement en direction de la Communauté. « La Communauté, comme le Japon, ne veut pas se tourner vers le protectionnisme puisqu'elle a plus à y perdre que n'importe quel autre pays » a conclu le président de la Commission.

Dans ce numéro

- 2 - 3 Entretien avec P. Deschamps
- 4 - 5 Fonds Social
- 6 - 7 Entretien avec K. De Gucht
- 8 Publications - visites au Bureau - Divers

Suppléments 1 MANDAT
2 BUDGET

Les Belges au Parlement européen

Pierre Deschamps :

« Lomé, la meilleure
carte de visite de
l'Europe dans le monde »



EURinfo : Vous avez une longue expérience de l'Europe et du Parlement Européen dont vous avez été un des vice-présidents avant qu'il ne soit élu au suffrage universel. Vous êtes maintenant un de ces élus. Reconnaissez-vous votre enfant ?

Pierre Deschamps : Vous savez, je ne suis pas de ceux qui répètent « ah ! de mon temps, tout allait mieux ! ».

Mais je ne brûle pas non plus ce que j'ai servi pendant cinq ans avec conviction et, je crois, efficacité !

Vous avez raison de parler de « notre enfant ».

Car il est vrai que c'est l'ancien Parlement Européen — dont, par parenthèse certains ont commis l'erreur de contester la légitimité démocratique — qui a enfanté l'actuel à force de propositions et d'insistance auprès du Conseil et de la Commission.

C'est lui qui a voulu et obtenu l'organisation d'élections directes. Je faisais partie du Bureau à l'époque et je peux vous assurer : tout cela n'a pas été sans peine !

Mais je veux souligner qu'il y a une continuité dans la représentation démo-

Pierre DESCHAMPS (PSC-PPE)

60 ans (né le 5 mai 1921 à Schaerbeek)

Marié,

Docteur en droit. Avocat honoraire.

Echevin d'Ellezelles.

Administrateur à l'Université Catholique de Louvain.

De 1954 à 1958 : secrétaire général de la Cominière.

De 1958 à 1971 : chef de cabinet des ministres des affaires étrangères, de la coopération au développement, de la justice et des finances.

De 1971 à 1977 : sénateur.

Depuis 1977, député de l'arrondissement de Tournai-Ath-Mouscron.

De 1974 à 1979, membre, puis vice-président du PE.

Membre PSC du bureau politique du Parti Populaire Européen. Rentré en 1980 au P.E. en remplacement de M. Ch. F. Nothomb devenu ministre des affaires étrangères. Membre de la Commission des relations économiques extérieures.

cratique de la volonté populaire européenne.

Evidemment, il y a des différences.

On ne travaille pas de la même façon dans un P.E. de 434 membres et dans un P.E. de 198.

Il a fallu près de deux ans à la nouvelle Assemblée pour se doter d'un Règlement dont j'ose espérer qu'il permettra un travail sérieux et efficace.

Certains ont trop tendance à vouloir intervenir toujours et en tout. Ils croient que lorsqu'on se montre brillants et...

bruyants on est efficace. Or, si cela ne s'exclut pas nécessairement, cela ne coïncide pas souvent !

Autrefois les Parlements Nationaux, chargés de désigner les membres du P.E. fondaient davantage leur choix sur l'engagement et le passé des candidats, donnant plus de poids à l'expérience.

Aujourd'hui, l'élection directe fait plus de place aux forces neuves, plus dynamiques et plus impatientes aussi !

El : Ce n'est pas un mal, non ?

PD : Bien sûr que non ! A condition

que ces forces nouvelles soient orientées dans le bon sens, c'est-à-dire celui du progrès de la construction Européenne.

Or, aujourd'hui, il y a ceux qui sont entrés effectivement au P.E. pour faire progresser l'Europe et puis ceux dont le but — avoué ou non — est, de faire crouler l'édifice européen de l'intérieur !

Cela crée d'autant plus d'ambiguïté que la division entre « pro » et « anti » européens ne correspond pas aux frontières des partis mais, pour beaucoup de ceux-ci, les traverse !

Ceci dit, l'élection directe a permis à des gens éminents d'entrer au Parlement Européen, des gens proches des forces appelées à jouer un rôle dans la conduite des Etats. L'expérience acquise au P.E. leur permettra d'influencer la politique de leur pays dans un sens plus européen.

EI : Vous vous êtes toujours intéressés aux relations extérieures, aux rapports avec le Tiers-Monde. Récemment, au Congrès de votre Parti, vous vous êtes dit inquiet face à la tendance au repli nationaliste tant dans l'opinion politique que dans l'opinion publique.

PD : Je suis fort inquiet, c'est vrai ! Mais étant d'un tempérament optimiste, je continue à me battre.

Et j'ai la chance de pouvoir le faire sur un terrain que j'ai choisi, que je connais bien et où la continuité de mon action peut lui donner une certaine efficacité !

Dans l'actuel P.E. je poursuis trois axes de préoccupations.

D'abord le renforcement interne de l'Europe.

A la Commission Politique et plus spécialement dans sa sous-commission Institutionnelle, nous sommes en train d'organiser une meilleure coordination des activités des différents organes communautaires : PE, Commission, Conseil. C'est essentiel. Ce renforcement des liens internes entre institutions et du rôle propre du PE est une condition de survie de l'Europe mais aussi de la place que celle-ci prendra au plan international.

Je viens de m'en rendre compte à nouveau au cours de missions récentes en Afrique et en Israël, l'Europe n'a de crédibilité et donc d'indulgence que dans la mesure où elle résout ses propres problèmes d'unité interne.

Je suis depuis longtemps fédéraliste européen. C'est pourquoi j'en m'associe à tout ce qui peut nous rapprocher de ce but. Et, notamment, à l'heure actuelle, au sein du groupe P.P.E., à une relance effective de l'Union Européenne. C'est que, et c'est là le deuxième axe de mes préoccupations, il faut restituer à l'Europe son rôle international éminent.

C'est la « Coopération Politique ». Elle ne se situe pas uniquement dans le domaine des mécanismes, des procédures, mais aussi dans une diversification d'objectifs et une adhésion populaire à ces objectifs.

Cette insertion accentuée de l'Europe dans le monde prend deux aspects princi-



aux. Ce sont d'abord nos relations avec les autres grands pays industrialisés. C'est aussi et surtout à mes yeux l'avenir des relations de l'Europe avec le Tiers Monde : c'est le dialogue Nord-Sud, c'est la Convention de Lomé !

Cette convention avec une soixantaine d'Etats, en Afrique, aux Caraïbes et au Pacifique me paraît la meilleure des cartes de visites de l'Europe dans le monde !

EI : Comment, rentré dans votre arrondissement, expliquez-vous à vos électeurs ce que vous faites à Strasbourg en ce domaine ?

P.D. : J'ai toujours cru qu'il faut avoir un langage similaire face aux électeurs et dans les assemblées ou les postes de responsabilité. J'ai donc toujours dit à mes électeurs que ma préoccupation essentielle, c'est l'Europe et qu'en servant l'Europe j'étais persuadé de les servir au premier chef. J'ai essayé de le leur montrer dans des exemples pratiques.

Bien sûr, s'intéresser à Lomé vous oblige à quitter souvent votre arrondissement.

Mais quand je vais en Afrique par exemple, dans un pays auprès duquel les usines d'engrais installées dans ma région vont chercher leur phosphate et que je veille, grâce à Lomé, à ce que l'on ne nous coupe pas l'approvisionnement pour ces usines qui donnent du travail aux gens de mon arrondissement, j'ai nettement conscience que je les sers directement et que je sauvegarde leur avenir. Je le leur dit et je crois qu'ils me comprennent.

EI : Comment pouvez-vous avoir de l'influence et dans votre parti et au Parlement national en tant que membre du Parlement Européen ?

P.D. : C'est la fameuse question du double mandat.

Il est terriblement difficile à porter et à titre personnel je voudrais pouvoir m'en débarrasser. Mais on n'a pas encore trouvé le système qui le remplacera, c'est-à-dire qui assurera au Parlement belge une information suffisante que pour qu'il soit à même de prendre des positions documentées et réfléchies à propos de problèmes européens qui touchent la Belgique. Prenez par exemple le problème de l'accroissement du budget 1980 et du budget 1981. Nous avons été trois, Madame Spaak, Léo Tindemans et moi à interpellier le Gouvernement.

Plusieurs de mes collègues sont venus me dire « Si vous n'aviez pas été là pour nous expliquer la genèse de cette affaire, nous n'aurions pas compris ». Or, on avait ici tenté d'utiliser le système des rencontres au niveau des Commissions des Affaires Etrangères de la Chambre et du Sénat entre membre du P.E. et parlementaires belges en présence des Ministres. Les parlementaires européens, les ministres étaient là, il n'y avait que trois parlementaires belges présents !

Donc, soit le système n'est pas compris ou il ne fonctionne pas d'une manière suffisamment directe pour être efficace. En langage marxiste, je dirais que nous servons le mieux possible « de courroies de transmission » entre P.E. et Parlement national.

Quant au Parti, vous avez fait allusion vous-même au récent Congrès de Louvain-La-Neuve où trois sur quatre des rapports ont été assumés par des parlementaires européens.

EI : Dans les heures assez sombres que nous vivons et où tout semble se conjuguer pour faire que les choses soient difficiles, y a-t-il quelque chose de particulier à dire aux jeunes ?

P.D. : Croyez-moi, les jeunes ne sont « blasés » ni au niveau national ni au niveau européen.

Ils ont encore une espérance certaine. Il faut leur démontrer que cet espoir, au niveau européen, s'appuie sur des propositions concrètes qui collent à leur avenir.

Certes, il y a encore dans cette voie pas mal de mesures concrètes à obtenir des gouvernements et surtout des administrations nationales.

Ainsi, je suis persuadé que quand on aura éliminé les entraves telles que l'application tatillonne des homologations de diplômes pour permettre à chacun de s'orienter vers l'emploi qui lui convient, les jeunes trouveront certainement dans l'Europe ainsi présentée et vécue une nouvelle raison d'y adhérer.

Nos objectifs de départ étaient d'assurer pour tous les Européens, la possibilité de trouver dans l'ensemble de l'Europe la meilleure occasion et le meilleur endroit où le mieux s'épanouir. Si cet objectif est loin d'avoir été atteint, nous n'y avons pas renoncé et nous leur offrons de travailler avec nous à sa réalisation. Ce doit être la réussite de leur génération !

Créer votre propre emploi

« Créer votre propre emploi » telle pourrait être la devise des nouvelles expériences-pilotes belges soutenues financièrement en 1981 par le Fonds Social Européen.

Ainsi, par exemple, dans les Marolles à Bruxelles, douze jeunes techniciens électroniques ou électromécaniciens diplômés sont formés par un ingénieur A1 et par un spécialiste en gestion d'entreprise pour la création et la gestion de petites entreprises de réparation d'appareils électriques et électro-ménagers.

A première vue, il s'agit d'une goutte d'eau dans la mer, mais la Commission européenne désire, par de semblables expériences pilotes, améliorer les moyens d'action par lesquels les Dix luttent contre le chômage.

En 1980, près de 120 millions de FB y ont été consacrés; ils étaient principalement destinés à des projets de formation des jeunes en vue de les amener à créer de petites et moyennes entreprises.

La première série de projets pour 1981 comporte 20 projets pilotes, quatre d'entre eux sont présentés par des organisations belges. Au total, le Fonds Social leur alloue un montant de 20 millions de FB.

Près de 7 millions sont destinés au projet du quartier des Marolles, il s'étend sur une période de deux ans.

Ce projet se situe dans le cadre du programme européen de lutte contre la pauvreté. Le chômage est très élevé dans les Marolles, mais les promoteurs du projet, la *Société de Développement des Marolles*, voient des perspectives favorables à ce type de travail.

Autosuffisance

Un même type de projet est en cours dans le Hainaut, plus précisément dans le Borinage, ancienne région industrielle connaissant actuellement un fort taux de chômage. A l'initiative de l'association « *Le Grison* » de Cuesmes, onze jeunes chômeurs sont

formés pendant un an en vue de la création de leur propre emploi.

Au départ, deux aspects sont pris en considération : les besoins régionaux et les situations individuelles des demandeurs d'emploi. Sur cette base et en collaboration avec une banque de données, les projets sont développés de telle sorte que, au terme de l'expérience, les jeunes puissent se suffire à eux-mêmes. La Communauté intervient pour 50 % dans le coût total du projet, soit un concours de 275.000 FB.

En avril 1981, un troisième projet a commencé, il est de plus destiné à créer un lien entre le travail et la formation.

C'est une initiative de la *section Liège* de l'organisation patronale *Fabrimétal*.

Trente jeunes de 17 à 25 ans seront formés pour les métiers de la mécanique en alternance avec une application pratique en entreprise. En Belgique, ce type de formation relève exclusivement du système scolaire. Il s'agit

donc d'une innovation dont le suivi à plus grande échelle sera ultérieurement assuré. La durée de ce projet est de 30 mois. L'intervention du Fonds social se monte à 8,5 millions de FB.

Le dernier projet belge a été introduit par la *Fondation Syndicale « Travail et Santé Mentale »* et concerne l'intégration de handicapés mentaux.

Pendant deux ans, trente handicapés mentaux seront aidés dans la recherche d'un emploi stable, adapté à leur handicap.

Dans ce but, des employeurs sont encouragés à engager des handicapés, les collègues de travail étant en même temps sensibilisés à ces problèmes.

Professions masculines

Les expériences pilotes ne sont pas les seuls bénéficiaires de l'aide du Fonds Social. Pour l'ensemble de la CE ils perçoivent dans cette première série, près de 74 millions de FB sur un total de 15,6 milliards de FB.

Outre les quatre expériences pilotes, la Belgique reçoit encore 200 millions de FB. La plus importante part de ce montant va traditionnellement à l'*Office National de l'Emploi* (Onem) qui l'emploie à ses programmes de formation, pour autant qu'ils soient éligibles à un soutien du Fonds Social. Une nouveauté cette fois, au 1er janvier 1981 une nouvelle liste des régions prioritaires à taux de chômage des jeunes élevé a été dressée. Cela signifie pour la Belgique que, à l'exception de la province d'Anvers, l'ensemble du territoire national est aujourd'hui éligible à un concours européen, la moyenne nationale de chômage des jeunes en 1979 étant supérieure à la moyenne communautaire.

Auparavant, seules les provinces de Limbourg, de Brabant, de Hainaut, de Liège et de Namur étaient considérées comme prioritaires. En ce domaine, la Belgique est d'ailleurs moins bien placée que par exemple les Pays-Bas, dont seules les provinces de Groningue et de Limbourg sont rangées parmi les régions prioritaires. suite p. 5

Conseil européen à Luxembourg



Lors du Conseil Européen les 29 et 30 juin 1981 à Luxembourg, les Chefs de gouvernement ont souligné « qu'il était nécessaire de préserver et de renforcer le marché interne de la Communauté » en vue du Sommet économique occidental d'Ottawa. Le Conseil a conclu que la discussion du rapport de la Commission sur le « Mandat du 30 mai 1980 » constituera un point essentiel à l'ordre du jour de la réunion de Londres les 26 et 27 novembre 1981. Le Conseil a aussi proposé une conférence internationale afin de trouver une solution politique à la question d'Afghanistan.

EURO FORUM

POINT DE VUE

Nouvelles frontières ?

La libre circulation des marchandises sur le marché intérieur européen constitue l'un des grands succès de la Communauté. Elle a permis une intensification sans précédent des échanges et de l'intégration économique entre les Etats membres. Cependant, cet « acquis communautaire » est aujourd'hui menacé : l'ombre du protectionnisme s'étend, en effet, sur la Communauté elle-même.

Avec l'aggravation de la crise économique, les entraves techniques aux échanges se sont multipliées d'une manière spectaculaire depuis le milieu de la décennie. L'esprit inventif des groupes d'intérêt et de certaines administrations semble inépuisable : contrôles d'importation renforcés, certificats d'origine, législations des marques, réglementation des prix, campagnes de promotion des produits nationaux, réduction du nombre des postes douaniers, etc. ne constituent que quelques exemples pris au hasard dans l'arsenal protectionniste. Ils prouvent que la lutte contre les « barrières non-tarifaires » est plus difficile encore que celle qu'il avait fallu mener au cours des années soixantes, contre les droits de douane intérieurs et les restrictions quantitatives.

On peut certes affirmer que, sur la voie de l'harmonisation juridique, la Communauté a accompli des progrès : en une quinzaine d'années, plus de 200 directives tendant à l'abolition des entraves techniques ont été promulguées et une soixantaine d'autres attendent l'approbation du Conseil.

Cependant, il est permis de se demander s'il suffit encore, aujourd'hui de se concentrer sur la guérison des symptômes que constituent les certificats d'origine, les normes techniques, etc. Ne vaudrait-il pas mieux relancer la dynamique du marché intérieur européen ? En bref, ne faut-il pas reconquérir ce marché.

Pour cela, une évolution psychologique est nécessaire. Si l'on ne parvient pas à restaurer la confiance quant à l'issue de la lutte contre les barrières non-tarifaires, il

est vain d'espérer, de la part des entreprises, cette volonté d'investir qui est nécessaire pour relever le défi économique lancé par le Japon, les Etats-Unis et par les pays nouvellement industrialisés. Nous avons besoin d'un programme d'urgence pour le marché intérieur, programme comportant un très haut degré d'engagement de la part des gouvernements européens.

Il devrait exercer son efficacité sur trois plans : tout d'abord au niveau des citoyens, qui ont du mal à comprendre qu'après 23 ans d'intégration européenne, il existe encore, à l'intérieur de la Communauté, des contrôles douaniers et des vérifications de passeports. Ensuite vient l'Europe des chefs d'entreprises : le marché intérieur européen représente 36 % des échanges mondiaux et il doit pouvoir constituer une incitation à investir, à restructurer et à innover.

Enfin, troisième niveau, une action doit s'exercer en direction des pouvoirs publics qui, par le jeu des commandes officielles, des subventions et autres formes d'intervention, contrôlent une grande partie de la vie économique.

Les problèmes structurels et conjoncturels auxquels nos économies doivent actuellement faire face ne feront que s'aggraver si l'on ne parvient pas à endiguer les tendances au protectionnisme et à l'isolationnisme. Plus que jamais, il s'agit de nous inspirer des principes de concurrence et de libre circulation qui ont présidé à la conception des traités de la Communauté.

Karl-Heinz NARJES
*Membre de la Commission
responsable du marché intérieur.*

ON EN PARLE

Le budget de la Communauté, qui est analysé de façon plus détaillée à la page 2, est actuellement au centre d'un débat qui risque de devenir animé au cours des mois à venir.

En raison des nombreuses critiques formulées sur les modes de fonctionnement du budget, le Conseil de ministres a chargé la Commission européenne, en mai 1980, d'étudier les modifications éventuelles qui pourraient être apportées à un budget qui, ne l'oublions pas, a été conçu il y a vingt-cinq ans.

Les deux principaux points litigieux concernent, d'une part, le déséquilibre existant entre les ressources allouées au secteur agricole et les ressources affectées à d'autres politiques communautaires et, d'autre part, le montant de la contribution de chaque Etat membre.

Lors de la mise sous presse de ce numéro d'Euroforum, la Commission était en train de mettre la dernière main aux propositions qu'elle doit soumettre au Conseil avant la fin du mois de juin. A la page 2, nous donnons les impressions premières, et parfois contradictoires, que nous suggère la nouvelle ébauche de budget.

Compte tenu de la réticence manifestée par certains Etats membres d'affecter des ressources supplémentaires au budget, Frans Andriessen, commissaire néerlandais et ancien ministre des Finances, a proposé que les sommes actuellement disponibles soient notamment affectées à des domaines prioritaires, que l'utilisation de ces ressources fassent l'objet d'une meilleure coordination et qu'une plus grande complémentarité soit assurée entre les dépenses effectuées par la Communauté et par les Etats membres.

Bien qu'elle estime nécessaire de réorienter les dépenses budgétaires, la Commission considère que les Etats membres devraient consacrer une part plus importante de leur revenu au budget communautaire afin de mettre sur pied plus harmonieusement les politiques communautaires.

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

Budget**Plus d'argent pour l'emploi et pour les régions ?**

Une augmentation de près de 40 % des dépenses du Fonds social européen, une « rallonge » de 26 % pour le Fonds régional, proportionnellement moins d'argent consacré à l'agriculture : tels sont certains des traits du projet préliminaire de budget que la Commission vient de publier.

Ces propositions relatives au budget communautaire de 1982 doivent, bien entendu, encore être adoptées par le Conseil de ministres et par le Parlement européen, à qui incombe conjointement la responsabilité budgétaire. Cela devrait normalement être chose faite d'ici Noël. Mais l'expérience des dissensions passées entre les parlementaires et les ministres, notamment à propos du budget 1981, amène à se demander si les délais seront, cette fois-ci, respectés.

En outre, le débat budgétaire prendra cette année une dimension nouvelle, du fait des propositions que fera la Commission dans le cadre de ce que l'on appelle à Bruxelles, avec des majuscules, le « Mandat ». Il s'agit de la tâche confiée en mai 1980 à la Commission qui a été chargée d'étudier les moyens de rééquilibrer le budget et la part qu'il fait aux questions agricoles et aux autres dépenses.

Pour en revenir au projet de budget 1982 proprement dit, on remarquera qu'il est en augmentation de 15 % par rapport au précédent : il atteint 24 milliards d'ECU (992 milliards de FB). Ce total n'est inférieur que de 660 millions d'ECU au plafond de recettes que les règles actuelles imposent à la Communauté. Ces recettes se composent des droits de douanes sur les importations en provenance de pays tiers, des prélèvements agricoles et d'une part — ne pouvant excéder 1 % — de la taxe à la valeur ajoutée prélevée par les Etats membres. Comme les recettes provenant des deux autres sources sont en diminution, la Communauté devrait faire appel l'an prochain à 0,95 % de TVA. On est donc bien près de la limite, une limite que le Conseil de ministres a, jusqu'à présent, formellement refusé d'augmenter.

Bien qu'en diminution relative, les dépenses agricoles demeurent, dans le projet préliminaire, le poste le plus important. Elles seraient en augmentation de 11,8 % par rapport à 1981. Mais les autres postes augmenteraient de près de 26 %.

Le commissaire responsable du budget, M. Christopher Tugendhat, a souligné que l'effort spécial prévu aux chapitres social et régional était justifié par la gravité du chô-

mage et de la crise économique. Le Fonds social européen a, en effet, pour tâche de promouvoir le recyclage des travailleurs tandis que le Fonds régional est destiné à stimuler les investissements générateurs d'emplois dans les régions les moins prospères de la Communauté.

M. Tugendhat a noté également que la réduction relative prévue pour les dépenses agricoles résulte d'une gestion rigoureuse et d'une conjoncture favorable. Il a été ainsi possible de descendre en-dessous du niveau de dépenses envisagé l'an dernier, lors de l'âpre controverse opposant le Parlement européen au Conseil de ministres.

La Commission a donc redéployé ses ressources : ce qui ne sera pas dépensé dans le secteur agricole le sera dans les autres. M. Tugendhat a exprimé l'espoir qu'il sera ainsi possible de trouver une solution politique au progrès du budget, en évitant cette fois-ci un conflit du genre de celui qui oppose, sur le budget de 1981, la France et l'Allemagne au Parlement. Cette affaire n'a toujours pas été réglée et elle risque de ne l'être que devant la Cour de justice européenne.

Le gouvernement britannique souligne la nécessité de venir en aide aux régions les plus pauvres

Alors que la Commission européenne est en train de mettre la dernière main aux propositions de réforme du budget communautaire au titre du « Mandat » qui lui a été confié par le Conseil de ministres en mai 1980, le Chancelier de l'Echiquier britannique a expliqué l'approche de son gouvernement devant ce qui risque d'être un débat prolongé.

Lors d'un discours prononcé le 3 juin à La Haye, Sir Geoffrey a déclaré que l'un des principes fondamentaux régissant la contribution au budget devait être la prospérité relative de chaque Etat membre, et non l'importance de sa population. Il a ajouté que la règle qui présidait à l'affectation des ressources budgétaires devait être le transfert des fonds des Etats les plus riches aux Etats les plus pauvres.

Le Royaume-Uni, qui possède un produit intérieur brut par habitant inférieur à la majorité de ses partenaires européens, est un des Etats qui contribue le plus au budget de la Communauté malgré les dispositions spéciales permettant à ce pays de bénéficier d'un abattement temporaire.

Sir Geoffrey a ajouté qu'il s'opposait à une augmentation de la fraction de la TVA prélevée dans chaque Etat membre pour alimenter le budget de la Communauté.

La politique agricole commune est au centre du débat budgétaire. Sir Geoffrey a demandé d'une part que les sommes affectées au soutien des prix des produits excédentaires soient réduites, et d'autre part, qu'il soit donné plus libre cours aux forces du marché.

Le même jour, le nouveau ministre français de l'Agriculture, Mme Edith Cresson, a déclaré à Paris qu'il était désormais impossible de résoudre les problèmes budgétaires en freinant certaines dépenses agricoles.

Elle a souligné qu'en réalité, le coût de la PAC était inférieur aux chiffres donnés. En effet, le coût réel est alourdi par les importations préférentielles en provenance de pays tiers, par les mesures adoptées en faveur des pays en voie de développement, ainsi que par les montants compensatoires imposés aux produits agricoles circulant entre les différents Etats membres et qui compensent les distorsions causées par les fluctuations monétaires.

La Commission européenne devrait mettre un point final à ses propositions de réforme budgétaire avant le mois de juillet, mais il est peu probable qu'un grand débat ait lieu à ce sujet avant l'automne prochain. Le nouveau gouvernement français a en effet demandé que l'examen du dossier soit retardé.

Relations extérieures**Des arguments pour un dialogue**

Si la Communauté européenne veut surmonter la crise économique mondiale, il est indispensable qu'elle contribue à stabiliser le climat économique international et à rendre plus prévisible le comportement de ses principaux partenaires commerciaux.

Tel est le « message » que contient une récente communication de la Commission européenne au Conseil de ministres, à quelques mois de la reprise du dialogue Nord-Sud, dont l'objet sera précisément de définir un nouvel ordre économique mondial et d'établir des rapports nouveaux entre les pays industrialisés, les pays en voie de développement et les pays producteurs de pétrole.

La communication indique également ce que devraient être, selon la Commission, les positions de la Communauté lors de la reprise du dialogue : elle devrait s'assigner des objectifs précis en ce qui concerne les échanges internationaux dans les domaines énergétique et alimentaire, les relations financières internationales et la restructuration de ses propres bases industrielles.

EN BREF

Après l'attentat contre le Pape
A la suite de l'attentat perpétré contre le Pape Jean-Paul II, M. Gaston Thorn, président de la Commission européenne, a adressé au souverain pontife un télégramme dans lequel il exprime, en son nom et en celui de ses collègues, sa profonde indignation et l'espoir d'une rapide guérison du Saint-Père.

Pour une mer plus propre
La Communauté européenne va adhérer à un protocole de la Convention de Barcelone concernant la coopération internationale en cas d'urgence dans la pollution par les hydrocarbures et d'autres substances nocives. Par ailleurs, la Communauté va ouvrir des négociations en vue de son adhésion à la convention de Bonn sur la lutte contre la pollution par hydrocarbures en mer du Nord.

Contre le protectionnisme
Réunis à Genève les 14 et 15 mai, les ministres de l'AELE (Association européenne de libre échange) ont réaffirmé la détermination de leurs sept gouvernements de renforcer la liberté des échanges en Europe et de lutter contre les tendances protectionnistes.

Les ministres ont également souligné l'importance d'une coopération économique et commerciale renforcée entre l'AELE et la Communauté européenne.

Les deux groupes de pays représentent un marché de plus de 300 millions de consommateurs.

Sans fondement

La Commission européenne a démenti certaines informations parues dans la presse allemande, selon lesquelles une partie de l'aide communautaire aux sinistrés du séisme d'Italie aurait disparu sans laisser de traces. Ce démenti a paru dans la réponse donnée à la question écrite d'un membre allemand du Parlement européen, M. Horst Seefeld (socialiste), qui avait attiré l'attention de la Commission sur de telles « informations ». Il y était question de 15.000 tonnes de céréales, 1.950 tonnes de viande et de 1.000 tonnes d'huile d'olive, qui se seraient « évaporées » alors qu'elles étaient transportées vers la région de Naples.

Rappelons que la valeur totale de l'aide décidée par la Commission en décembre dernier, peu de temps après le tremblement de terre, dépasse 1,67 milliard de FB

La Communauté devra mettre l'accent sur l'interaction entre, d'une part, la sécurité économique et politique des pays industrialisés et, d'autre part, un ordre économique mondial susceptible d'offrir aux pays du Tiers Monde l'espoir de jours meilleurs.

En ce qui concerne l'énergie, les Dix devront mener en leur sein un effort soutenu de conservation et de recours aux sources de substitution. De plus, ils devront œuvrer pour une coopération particulière entre les pays industrialisés et les pays producteurs de pétrole dans le développement énergétique du Tiers Monde.

Pour lutter contre la faim dans le monde, la Commission propose l'accroissement de la production (dans les régions où elle est possible), la stabilisation des cours sur les marchés mondiaux grâce à la conclusion d'accords par produits, la constitution de stocks dans les pays en voie de développement, l'ouverture des marchés des pays industrialisés aux exportations des pays en développement et une meilleure acceptation de l'aide alimentaire aux besoins du Tiers Monde.

Sur le plan industriel, la Commission préconise l'ouverture de nos marchés aux produits provenant des pays en voie de développement et de plus larges consultations avec ces derniers. Elle souligne la nécessité d'un effort d'investissement dans le domaine des matières premières, en particulier pour les produits miniers. Cet effort devrait être favorisé par un système de prix plus rémunérateurs pour les pays producteurs mais qui devraient demeurer acceptables pour les consommateurs des pays industrialisés. En outre, ces derniers devraient aider les pays en voie de développement à assurer eux-mêmes sur place la transformation de leurs produits.

Telles sont les recommandations de la Commission pour le dialogue Nord-Sud. Ouvert en 1975 par la conférence-marathon de Paris, celui-ci devrait reprendre dans le courant de cette année.

Aide alimentaire accélérée pour la Pologne

Une nouvelle tranche d'aide alimentaire à la Pologne vient d'être décidée par la Communauté européenne. Il s'agit de 285.000 tonnes de céréales, qui seront vendues à un prix inférieur de 15 % aux cours mondiaux. D'où une charge pour le budget de la Communauté de 300 millions de FB sous forme de subventions à l'exportation.

Rappelons qu'à la demande du gouvernement de Varsovie, la Communauté avait décidé à la fin de l'an dernier, de fournir à la Pologne, un million de tonnes de céréales, de produits laitiers, de viande et d'huile, représentant un coût budgétaire de 2,63 milliards de FB. La valeur totale de cette aide alimentaire est estimée à plus de 21 milliards de FB.

Le gouvernement polonais est en mesure d'acheter ces quantités grâce aux crédits mis individuellement à sa disposition par

les Etats membres de la Communauté. La plupart des contrats sont maintenant conclus et les livraisons ont commencé en janvier. Elles devraient être terminées d'ici l'automne prochain.

Nouvelle phase dans le dialogue euro-arabe

Le dialogue euro-arabe, lancé au début des années septante dans le but de promouvoir une coopération plus étroite entre la Communauté et les pays de la Ligue arabe, est sur le point d'entrer dans une nouvelle phase. En effet, pour la première fois, les deux parties doivent se réunir au niveau ministériel. La date de cette réunion, qui se tiendra probablement à Bruxelles ou à Londres, a été provisoirement fixée vers le milieu du mois de novembre par un certain nombre de représentants des deux parties qui se sont réunis à La Haye le 21 mai dernier.

Le dialogue avait été suspendu au début de 1979 mais il a repris en novembre dernier à la demande de la Ligue.

Lors de la réunion qui s'est tenue à La Haye, les participants ont procédé à des échanges de vues relatifs notamment à la coopération commerciale, aux transferts de technologie, à la protection et à la promotion des investissements ainsi qu'à la coopération culturelle, autant de domaines dans lesquels les ministres espèrent parvenir à un accord au mois de novembre.

A l'issue du sommet européen de Venise du mois de juin 1980, les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté avaient souligné dans leur communiqué final l'importance qu'ils attachaient à tous les aspects du dialogue ainsi qu'à la nécessité d'élargir sa dimension politique.

C'est également à l'occasion du sommet de Venise que les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté avaient fait une déclaration importante sur le Proche-Orient. Ils s'y exprimaient en faveur du droit à l'existence de tous les Etats de la région et déclaraient que tous les parties intéressées, y compris l'Organisation de Libération de la Palestine, devaient être associées aux négociations de paix.

La Ligue arabe, dont l'OLP fait partie, souhaiterait que la Communauté aille encore plus loin. Au cours d'une récente conférence de presse qu'il a donnée à Bruxelles, M. Ahmed Sedki Dajani, personnalité de premier plan de l'OLP qui a conduit les négociations lors de la relance du dialogue en novembre dernier, a déclaré que si la situation n'évoluait pas au Moyen-Orient, l'influence européenne serait ébranlée dans cette région.

Jusqu'à présent, le dialogue s'est limité à la coopération commerciale, technique et culturelle. La Communauté absorbe 35 % du total des exportations en provenance des pays arabes et fournit environ 44 % de leurs importations.

LA VIE DE LA COMMUNAUTÉ

Relations extérieures

Aide communautaire à la Turquie, mais...

La Communauté européenne a décidé d'accorder à la Turquie une aide de 25 milliards de FB échelonnée sur cinq ans et destinée au redressement de l'économie. Cependant, dans le même temps, les Dix ont réitéré leur vif désir de voir la démocratie restaurée en Turquie, et cela d'autant plus que ce pays, lié par un accord d'association à la Communauté, pourrait un jour en devenir membre.

On se souvient qu'au lendemain du coup d'état de septembre dernier, qui écarta du pouvoir le gouvernement Demirel, le régime militaire d'Ankara avait donné l'assurance que la démocratie serait promptement rétablie en Turquie : la Communauté ne l'a pas oublié...

Les mesures d'aides adoptées par les ministres des Dix au cours de leur réunion de la mi-mai n'entreront en vigueur qu'au mois de novembre prochain.

Elles se composent d'un prêt de 9,35 milliards de FB de la Banque européenne

d'investissement, au taux d'intérêt habituel de la Banque et d'un crédit de 15,7 milliards de FB provenant du budget de la Communauté. Sur cette dernière somme, 13,7 milliards de FB auront la forme d'un prêt à long terme et à faible taux d'intérêt, le reliquat n'étant pas remboursable.

Echanges commerciaux

Comment se dit « non » en japonais ?

Le gouvernement japonais ne semble nullement décidé à prendre des mesures pour endiguer le flot des produits nippons sur le marché de la Communauté, pas plus qu'il ne semble décidé à ouvrir davantage le marché japonais aux produits européens.

C'est la nette impression que Sir Roy Denman, directeur général des relations extérieures à la Commission européenne, a tirée des entretiens qu'il a eus récemment à Bruxelles avec les représentants du gouvernement de Tokyo.

Ces conversations s'inscrivaient dans le cadre des contacts ouverts avec les Japonais à la suite de la demande officielle que la Communauté leur avait adressée en novembre 1980. Objectifs : obtenir du gouvernement de Tokyo qu'intervienne un ralentissement réel et rapide des exportations japonaises vers l'Europe, ainsi qu'une levée des barrières tarifaires et non-tarifaires imposées par le Japon à ses importations en provenance de la Communauté.

Parlant aux journalistes, Sir Roy n'a pas caché qu'il était « très déçu » du résultat de ses derniers entretiens. Les progrès enregistrés ont été « à peu près nuls », a-t-il ajouté. Il a énuméré de nombreux secteurs où la « modération » des ventes japonaises a été

tout aussi nulle. Dans certains domaines, on a même constaté une augmentation. Les secteurs les plus « sensibles » sont ceux de l'automobile, des machines-outils et des appareils de télévision.

En ce qui concerne l'ouverture du marché nippon aux produits industriels ou agricoles de la Communauté, Sir Roy a pu dresser une longue liste de refus polis ou de réponses vagues. Des problèmes subsistent par ailleurs en ce qui concerne la constructions navale et aéronautique.

Sir Roy a précisé que le déficit des échanges Communauté-Japon a augmenté de 46 % au cours des quatre premiers mois de l'année ! Ce déséquilibre s'inscrit sur la toile de fond de performances économiques bien différentes : alors que la Communauté connaîtra, estime-t-on, une croissance zéro en 1981, les Japonais s'attendent par contre à une croissance de 5 %. L'an dernier, le déficit de la balance commerciale de la Communauté atteint 40 milliards de dollars, celui du Japon 11 milliards.

La seule concession que les Japonais semblent disposés à faire consisterait à modérer leurs exportations d'automobiles vers l'Allemagne et les pays du Benelux. Mais non vers l'ensemble de la Communauté comme l'avait demandé le Conseil de ministres.

Les choses en étaient là au moment où nous mettions sous presse. M. Suzuki, Premier ministre du Japon et M. Tanaka, ministre du commerce extérieur, étaient alors attendus à Bruxelles pour le 16 juin. De l'issue de ces contacts devait dépendre l'attitude que prendraient les ministres des Dix réunis une semaine plus tard.

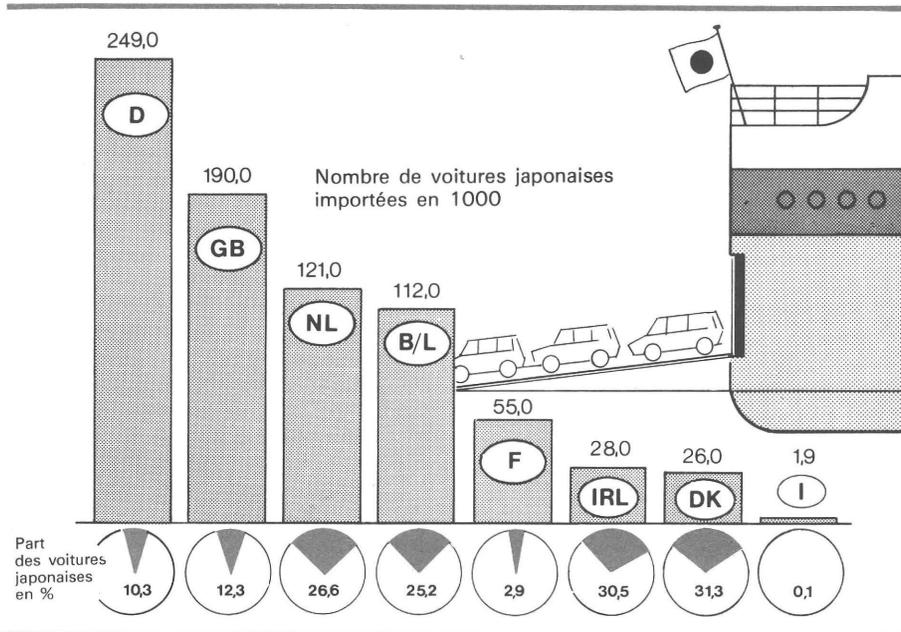
Régions

A l'étude : des milliards pour Belfast

La Commission européenne étudie actuellement un ensemble de mesures destinées à restaurer l'infrastructure économique et sociale de Belfast, la capitale martyre de l'Irlande du Nord, où les troubles durent maintenant depuis une douzaine d'années. Le tout représenterait une valeur de plus de 33 milliards de FB répartis entre les secteurs du logement (16 milliards de FB), des transports (8 milliards de FB) et des infrastructures industrielles et sociales (4,1 milliards de FB).

Il s'agirait d'une « opération intégrée » : entendons par là que l'on mettrait en œuvre les différents instruments financiers de la Communauté : Fonds régional, social, et éventuellement agricole, Banque européenne d'investissement, Communauté européenne du charbon et de l'acier, Nouvel instrument communautaire. Toutes ces interventions seraient conjuguées de manière à leur assurer le maximum d'efficacité. Les opérations seraient exécutées de manière complémentaire par les autorités nationales et locales et par la Communauté, cette dernière fournissant l'assistance financière.

Part japonaise du marché dans les Etats-membres - 1980



Rapport de la Commission sur le « Mandat du 30 mai 1980 »

Introduction

1

Le réalisme dicté par les leçons de l'Histoire a conduit les Etats européens à choisir, à l'issue de la guerre, la voie du renouveau par la solidarité. Ainsi ont été mis en place les éléments d'une construction européenne dont les fruits constituent désormais un patrimoine commun.

Les Institutions communautaires sont aujourd'hui redevables devant les citoyens de l'Europe, de la sauvegarde de ce patrimoine ainsi que de son développement. La Commission a reçu la charge de conduire ce développement. Tout en garantissant l'acquis, elle a le devoir permanent d'agir de telle sorte que la Communauté constitue pour les peuples d'Europe l'espoir le plus sûr de maîtriser et d'infléchir l'avenir.

C'est dans cet esprit que la Commission soumet au Conseil ses réponses au Mandat qui lui a été confié le 30 mai 1980 (1).



Le 24 juin, M. G. Thorn, président de la Commission CE a présenté à Luxembourg le rapport sur le « Mandat du 30 mai 1980 ».

2

L'Europe, désormais organisée, doit utiliser, dans un contexte de crise mondiale grave, la force dont elle dispose pour desserrer les contraintes qui la commandent de l'extérieur. Sa dimension lui permet d'affronter, avec une cohérence accrue, les problèmes qui la touchent, qu'il s'agisse de l'énergie et de la concurrence internationale, de l'inflation et du chômage. Le degré d'intégration atteint, et qui n'a pas été suffisamment exploité, lui donne des instruments supplémentaires pour mieux les affronter.

(1) Pour 1982, la Communauté s'engage à résoudre le problème par des modifications structurelles (Mandat confié à la Commission, à remplir avant la fin du mois de juin 1981 : l'examen portera sur le développement des politiques communautaires sans mettre en question ni la responsabilité financière commune pour ces politiques qui sont financées par des ressources propres de la Communauté, ni les principes de base de la politique agricole commune. En tenant compte des situations et intérêts de tous les Etats membres, cet examen aura pour but d'éviter que des situations inacceptables se présentent de nouveau pour quelconque d'entre eux). Si cet objectif n'est pas atteint, la Commission présentera des propositions s'inspirant de la solution retenue pour 1980-1981 et le Conseil décidera (will act) en conséquence.

3

Outre la mise en œuvre de moyens communautaires, leur ampleur impose une stratégie commune, axée sur le renforcement de la cohésion interne et sur une plus vigoureuse expression commune vis-à-vis de l'extérieur. Si cette réalité est reconnue par tous avec éclat, si un contenu suffisamment ample et crédible lui est donné, cette force potentielle pourra être utilisée pour assurer les mutations internes, en particulier réussir le troisième élargissement et redonner confiance et espoir à une jeunesse inquiète de son avenir.

Riche bientôt de douze Etats membres, la Communauté donnera au monde l'exemple de sa réponse aux problèmes dans lesquels se débat l'humanité. C'est une tâche redoutable mais passionnante que de devoir porter cette réponse au-delà de ses frontières et de satisfaire ainsi les attentes de ceux qui refusent de vivre prisonniers de la peur et de l'égoïsme.

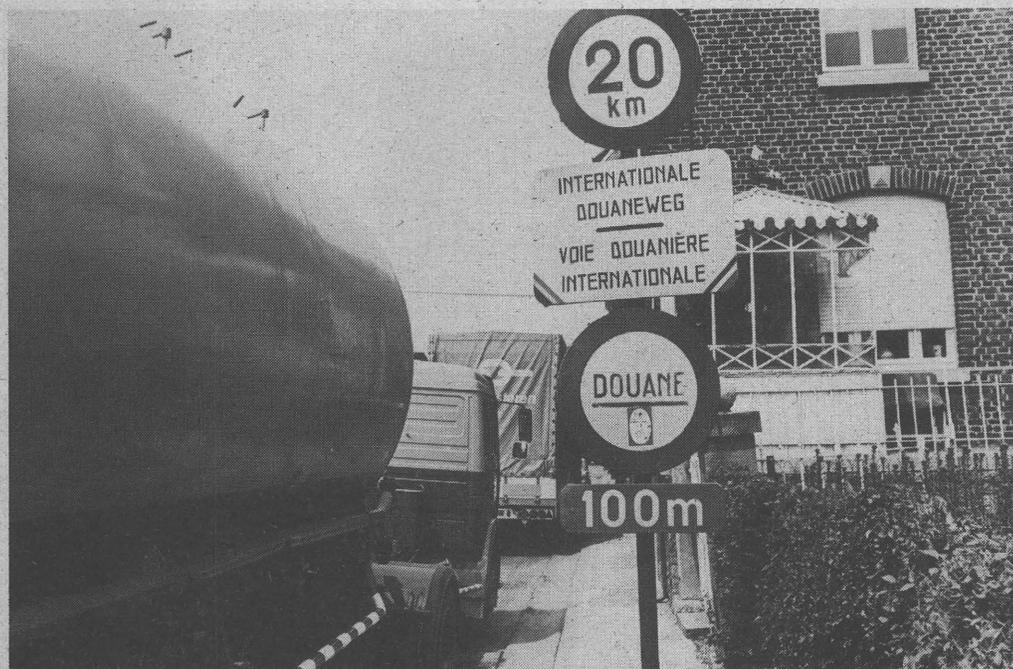
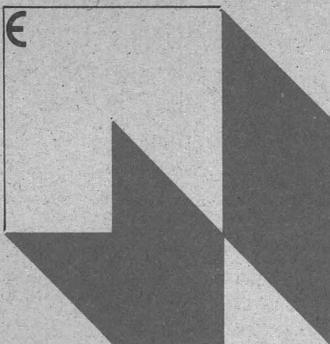
4

Les Institutions communautaires doivent assumer cette responsabilité en s'engageant, résolument et sans hésitation, dans la réalisation totale du pacte politique auquel chaque Etat membre a souscrit lors de la signature des Traités originaires ou des Traités d'adhésion.

Ainsi, la Communauté pourra enfin jouer pleinement le rôle qui lui revient dans le monde et être un catalyseur de paix et de développement comme elle l'est pour ses Etats membres.

5

La Commission réaffirme que le retour à l'équilibre institutionnel, prévu par les Traités, contribuera à rétablir l'unanimité d'objectif prévalant lors de la création de la Communauté. En effet, seul un processus décisionnel qui intégrerait d'une manière plus équilibrée l'ap-



port de toutes les Institutions permettra, en retrouvant sa dynamique, de répondre aux attentes des citoyens d'Europe.

La Commission estime enfin que l'activité communautaire ne pourra être développée si, d'une manière artificielle, le budget communautaire est limité par le plafonnement, au niveau actuel, de ses ressources. Elle prendra les initiatives nécessaires pour surmonter cette contrainte.

Buts et situation actuelle

6.

S'assignant pour but essentiel de ses efforts l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi des peuples d'Europe, la construction communautaire, fondée sur la solidarité et l'intégration des économies, s'est développée autour de deux pôles :

- La création d'un marché unique, régi par des règles de concurrence établies en commun et doté d'un tarif extérieur commun, assurant la libre circulation des produits et des services et permettant à l'industrie ainsi qu'aux travailleurs de bénéficier d'un vaste marché;

- la mise en place d'une politique agricole commune, condition de relèvement du niveau de vie de la population agricole européenne, traditionnellement moins favorisée, et moyen pour parvenir à la sécurité alimentaire.

L'action autour de ces deux pôles devait être complétée par la mise en place d'un système monétaire, élément indispensable à un développement économique équilibré, la réalisation de la libre circulation des personnes, des services et des capitaux. La politique commerciale commune et la politique de développement avaient pour charge d'assurer à la Communauté sa place sur la scène internationale. Des politiques d'accompagnement devaient être établies pour faire face à des situations particulières auxquelles les seules règles du marché ne pouvaient donner une réponse satisfaisante.

7

Force est de constater aujourd'hui que cette action n'a pas été menée sur tous les fronts au même rythme; ceci explique sans doute en partie la crise dont souffre actuellement la Communauté et le manque de confiance qui s'ensuit.

Par ailleurs, l'évolution de l'économie mondiale depuis dix ans, et le bouleversement des rôles qui en est résulté dans le jeu des relations internationales, ont fait apparaître que les politiques menées doivent être complétées ou aménagées.

8

A l'heure actuelle, le budget traduit une telle situation de déséquilibre. La Commission estime toutefois que l'aspect budgétaire ne donne qu'une idée partielle de la réalité communautaire. Il ne peut pas, notamment, fournir des éléments d'appréciation sur les politiques qui n'ont pas d'impact sur le budget, telle que la politique de concurrence, ou qui, jusqu'à maintenant, ont eu un impact trop limité pour qu'il soit significatif, telles que les politiques industrielles ou énergétiques. Les politiques communautaires ont par ailleurs des conséquences économiques qui dépassent largement l'aspect budgétaire.

C'est pourquoi, dans l'exécution de son mandat, la Commission a choisi de ne pas se limiter à une conception purement budgétaire.

9

Un effort doit être entrepris dans tous les domaines pour rattraper les retards accumulés : seul, il permettra d'éviter que des situations inacceptables ne se reproduisent et d'assurer que les intérêts de tous les Etats membres, actuels ou futurs, soient pris en compte.

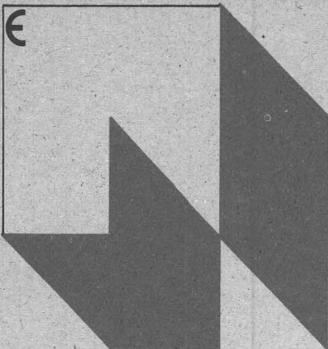
Il est illusoire de vouloir une véritable restructuration industrielle, comme aussi un développement agricole plus équilibré, sans progrès en matière d'union économique et monétaire, de vouloir réaliser une véritable libre circulation des travailleurs en dehors d'une politique de l'emploi capable d'apporter, au niveau de la Communauté une réponse cohérente au problème du chômage. Le rôle accru que celle-ci se doit de jouer dans le monde ne serait qu'illusion s'il devait se concevoir au détriment des régions et secteurs les plus fragiles.

La Commission pense qu'une stratégie communautaire d'ensemble, dont la conception générale et les lignes directrices seraient convenues entre tous sans équivoque, ouvrirait, avec l'effort de rigueur mais aussi de solidarité qu'elle implique, de nouvelles perspectives de croissance saine, donc durable, et de meilleur emploi.

10

Sur les plans monétaire et économique, elle propose, à cet effet, que la Communauté, en se fondant, à l'intérieur, sur une coordination réelle appuyée sur des moyens plus contraignants, et, à l'extérieur, sur une action commune claire, renforce l'effet des politiques nationales, consolide la zone de stabilité monétaire qu'elle s'attache à construire, assure, vis-à-vis de nos partenaires, la défense des intérêts européens.

Le développement du système monétaire européen serait un facteur puissant de réussite d'une telle politique, dès lors que tous les Etats membres y participeraient et que l'engagement de faire de l'Ecu le pivot du système serait respecté. Les besoins de l'économie communautaire et l'état du système monétaire international justifient des progrès décisifs et rapides vers un système monétaire européen institutionnalisé.



11

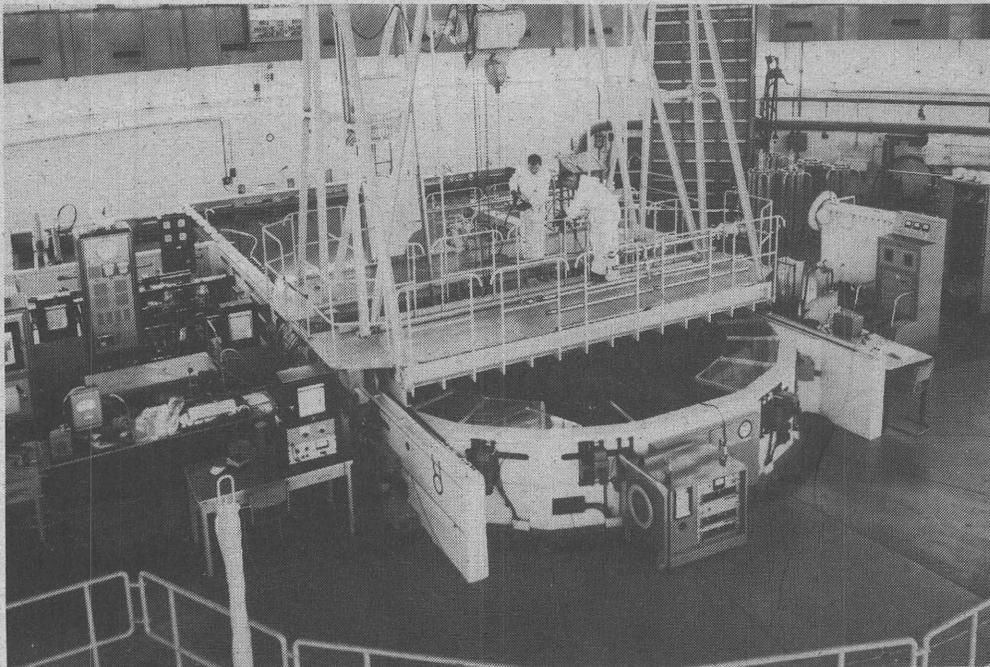
L'exploitation systématique des possibilités offertes par le grand marché européen revêt la même priorité. Pour le développement d'une industrie moderne et dynamique en Europe, le rôle d'un marché unique intégré demeure essentiel, car il permet aux opérateurs économiques de bénéficier d'un espace de dimensions continentales et d'investir dans des conditions de sécurité comparables à celles de leurs concurrents américains ou japonais. Les entreprises de la Communauté doivent totalement exploiter ce capital de confiance que constitue, du point de vue économique et réglementaire, un véritable marché intérieur.

L'établissement d'une union douanière fut l'une des premières réalités européennes : son parachèvement suppose en priorité la capacité d'éliminer les entraves de toutes sortes qui subsistent encore et font obstacle à la création du marché unique. La Commission prendra les initiatives nécessaires à cet égard. Il est en effet légitime que la puissance publique, y compris au niveau européen et chaque fois que ses compétences le permettent, continue à apporter sa contribution à la création d'un meilleur environnement économique et à favoriser l'investissement ainsi que l'accroissement de la productivité.

12

Cependant, les opportunités offertes par un véritable marché intérieur ne sont plus suffisantes aujourd'hui pour que la Communauté accomplisse sa mutation économique, face à l'incertitude qui la paralyse. Tant au plan des actes que des attitudes, un dynamisme véritable et concret s'impose pour surmonter les bouleversements provoqués par la crise énergétique, pour combler les retards qui s'accumulent dans le domaine de la recherche, pour remédier à la lenteur avec laquelle décolle l'innovation industrielle.

Substituer la concertation communautaire à la fragmentation et à



l'isolement des attitudes nationales, privilégier l'initiative plutôt que les situations acquises, regrouper plutôt qu'éparpiller les moyens financiers, bénéficier au plan extérieur de la force que créent des positions agréées à l'avance, voici autant d'objectifs raisonnables qui, parce qu'ils n'ont pas été poursuivis, ont privé la Communauté de profiter de sa dimension effective. Une réponse au défi actuel exige qu'une stratégie nouvelle soit proposée.

13

La production d'énergie, notamment les énergies nouvelles, et les moyens industriels qui s'y rattachent, constituent un domaine privilégié de croissance et d'emploi. En outre, en contribuant à alléger la contrainte qui pèse sur la balance des paiements, la réussite de la politique énergétique favorisera la reprise du développement économique.

La Commission proposera l'adoption d'objectifs précis, d'une part, pour réaliser concrètement les économies indispensables, et, d'autre part, pour accroître les moyens de production énergétique, mettre en place les infrastructures nécessaires, diversifier les sources et encourager l'utilisation d'énergies nouvelles. Elle facilitera le financement de ces actions par la coordination des moyens nationaux et l'utilisation renforcée des instruments communautaires. Les petites et moyennes entreprises seront associées à cet effort.

La solidarité communautaire devra s'exprimer enfin par la mise en place de mécanismes communs destinés à faire face aux crises d'approvisionnement et par une politique cohérente en matière de prix. La Commission fera des propositions à cet égard.

Sur cette base, la Communauté pourra, dans le respect de ses intérêts, développer la coopération avec les autres partenaires industrialisés, ouvrir un débat constructif avec les producteurs de pétrole et contribuer à la solution des problèmes des pays en voie de développement, tant par le transfert de technologies que par l'assistance au développement de leurs ressources énergétiques.

14

Un modèle de société original, l'autonomie politique et économique de la Communauté, la capacité concurrentielle des entreprises ne peuvent se concevoir sans la maîtrise complète des technologies les plus élaborées. Les retards accumulés, l'accroissement des coûts, les difficultés rencontrées pour réaliser isolément l'effort indispensable, compromettent la compétitivité scientifique et technologique de la Communauté et rendent de plus en plus urgente une réponse adéquate. La dimension communautaire permet de la donner dans des conditions d'efficacité et de bonne gestion financière.

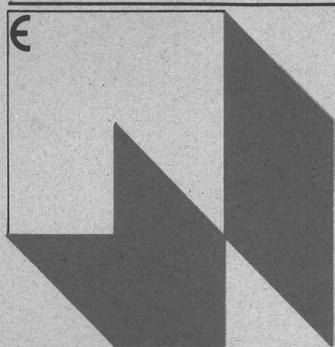
Au-delà de son action d'identification des retards et de coordina-

tion, la Commission soutiendra la mise en place de programmes de recherches prioritaires dans les domaines de l'énergie, l'agro-alimentaire, la protection de l'environnement, la sécurité nucléaire et la bio-technologie. De tels programmes communautaires favoriseront la constitution des équipes européennes pluri-disciplinaires indispensables pour donner à la recherche la qualité et le degré d'intégration qui, seuls, garantissent le succès.

15

Le développement de ces technologies nouvelles — telle la télématique — et celui des industries qui les mettent en œuvre, bouleversent les perspectives d'avenir. De nouveaux produits et de nouveaux services, dont la demande croît très vite, apparaissent sur le marché. Les conditions de production changent, modifiant les données fondamentales de la concurrence internationale. Ce phénomène est particulièrement important pour les petites et moyennes entreprises dont l'environnement évolue rapidement, sans qu'elles aient toujours les moyens financiers ou techniques d'y faire face.

Or, sur ce plan, la Communauté prend sur les autres grandes puissances industrielles un retard dangereux. Elle peut le combler si, prenant conscience du caractère inévitable, mais aussi positif, d'une telle évolution, qui conduit à l'établissement de nouvelles relations industrielles et sociales, elle en tire les conséquences en engageant une action énergétique et rapide.



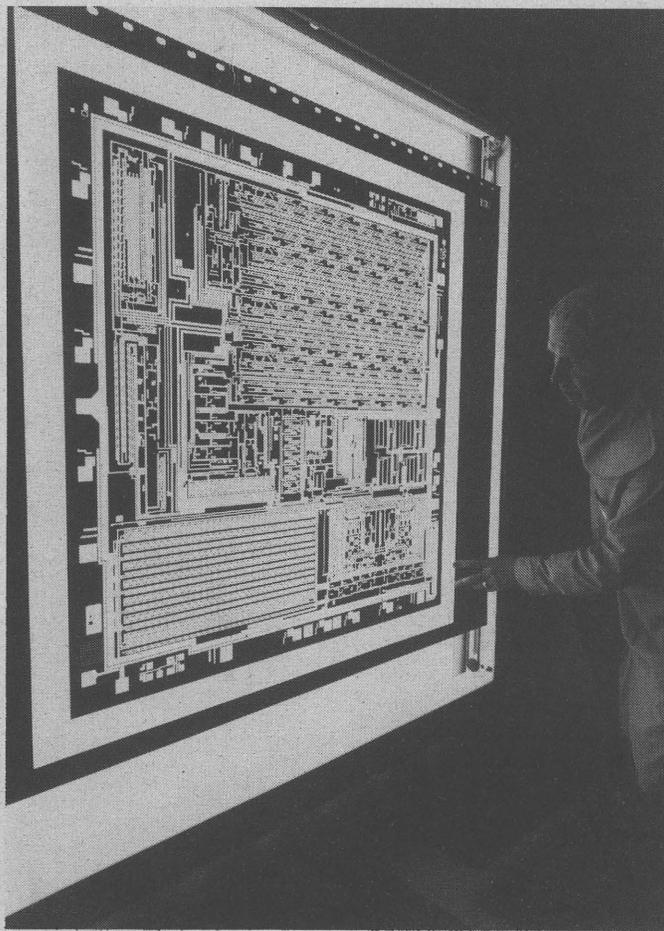
Ajoutant aux efforts des entreprises et des Etats membres, la Communauté peut apporter, dans le développement des techniques et industries nouvelles, une contribution originale et probablement irremplaçable. Il s'agira non seulement de définir et réaliser les programmes de recherche-développement qui viennent d'être proposés mais de s'attaquer en commun à des problèmes d'information et de formation entièrement nouveaux. Il faut aussi, par la fixation de normes communes et exploitant l'importance cumulée des commandes publiques, de tirer avantage du grand marché qu'offre la Communauté.

16

Une politique de concurrence active, notamment en matière d'aides d'Etat, est enfin nécessaire.

Cette politique doit, à la fois, veiller à ce que la concurrence entre Etat ne soit pas faussée, constituer pour l'industrie communautaire un élément positif de son ajustement, être utilisée en tant qu'instrument de coordination et facteur de convergence économique. Pour ce faire, une meilleure formulation des impératifs régionaux s'impose, ainsi qu'une application plus cohérente des règles de concurrence en matière d'aides apportées aux entreprises. L'application de ces règles, en participant au processus d'ajustement industriel, contribuera à l'effort de modernisation de l'appareil productif.

Les pouvoirs que les Traités confèrent à la Commission ne couvrent que partiellement les effets de certaines autres politiques qui modifient la position concurrentielle des entreprises. La Communauté doit faire un nouvel effort afin de les identifier et engager une action en ce qui les concerne, s'agissant notamment des subventions aux transports, des prix différenciés de l'énergie et de certaines mesures fiscales.



17

Il est toutefois difficile d'imaginer que la Communauté puisse progresser d'une manière équilibrée et définitive sur ces divers points si, par ailleurs, elle ne parvient pas à remettre de l'ordre dans ses affaires budgétaires.

La réflexion de la Commission et les propositions qui en sont le fruit concernent essentiellement, compte tenu de leur poids dans le budget, la politique agricole commune, la politique régionale et la politique sociale. Son objectif a été, dans un cadre budgétaire restreint, de rendre la solidarité financière communautaire plus efficace et mieux répartie entre tous.

La Commission a, par ailleurs, tenu compte du fait que la dimension communautaire est appelée à prendre une nouvelle ampleur en raison de l'adhésion de deux nouveaux Etats membres dont la situation économique et sociale ajoutera aux problèmes que la Communauté doit actuellement affronter.

Politique agricole commune

18

L'effort majeur concerne la politique agricole commune. Le bilan de vingt années d'application de la P.A.C. est positif. Les objectifs assignés par le Traité de Rome ont été atteints, qu'il s'agisse de la sécurité alimentaire, de la satisfaction des besoins des consommateurs, des progrès de la productivité et de la croissance du revenu des exploitants agricoles.

Eu égard à ces objectifs et à ces résultats, le coût global de la politique agricole commune, qui représente 0,5 % du PNB de la Communauté, n'est pas excessif. Sa renationalisation coûterait, d'ailleurs, davantage aux Etats membres. Il faut enfin rappeler qu'aucun pays ne peut se passer d'une politique agricole, et que celle qui est appliquée par les principaux concurrents de la Communauté n'est pas moins onéreuse.

19

Comme le soulignent les termes du Mandat, la Commission considère que les trois principes indissociables qui fondent la politique agricole commune — unité de marché, préférence communautaire et solidarité financière — demeurent essentiels. Elle estime enfin qu'il n'est ni possible, ni souhaitable d'en bouleverser les mécanismes, mais que par contre des adaptations sont possibles et nécessaires.

Du fait des progrès de la productivité, combinés avec le jeu des organisations de marché, la Communauté est désormais plus qu'auto-suffisante pour la plupart des grandes productions. Les impératifs d'une saine gestion, alliés aux contraintes budgétaires, requièrent donc une meilleure maîtrise des effets non souhaitables du fonctionnement des organisations de marché.

20

La Commission est arrivée donc aux conclusions suivantes :

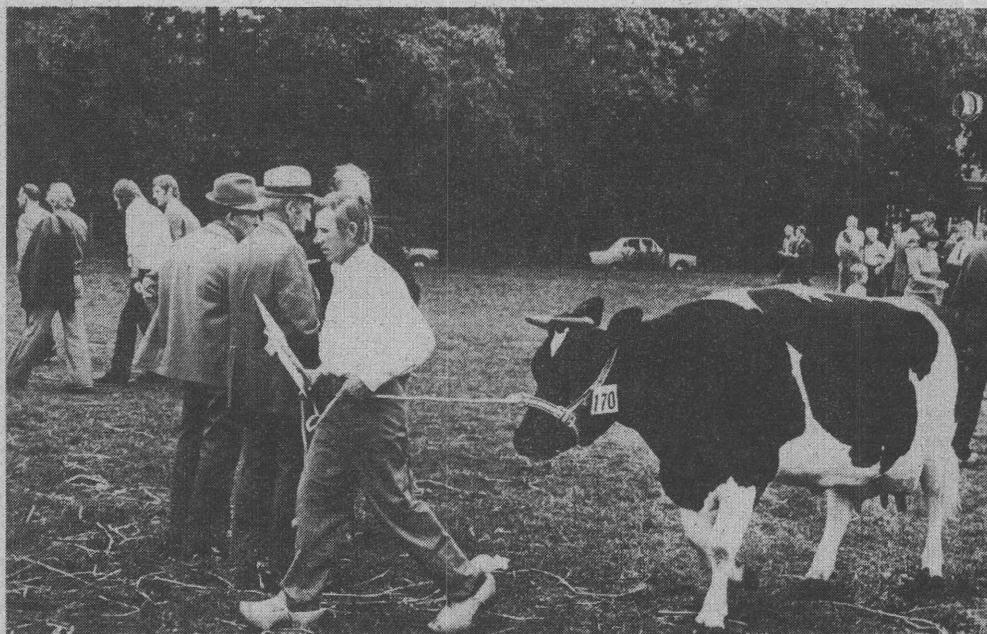
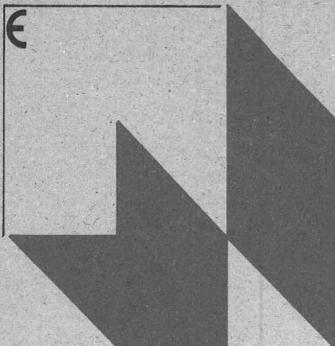
- les considérations relatives au revenu agricole sont fondamentales; cependant elles ne peuvent à elles seules servir de référence à la fixation des prix garantis;
- pour des productions qui sont en excédent structurel, il n'est ni économiquement sain, ni financièrement possible d'assurer aux producteurs une garantie pleine;
- étant donné le niveau d'auto-suffisance atteint dans la Communauté pour la plupart des productions agricoles et compte tenu des intérêts des consommateurs, il importe que, plus que par le passé, les prix soient fixés en tenant compte des réalités du marché.

21

Après avoir étudié l'ensemble des approches possibles, la Commission recommande d'orienter les décisions relatives à la politique agricole commune conformément aux indications suivantes, qui doivent être combinées de manière à satisfaire au moindre coût les objectifs du Traité :

● Politique des prix fondée sur un rapprochement des prix de la Communauté vers les prix pratiqués dans les principaux pays concurrents dans le souci de la compétitivité et sur une hiérarchie des prix tendant à un meilleur équilibre des productions.

● Politique commerciale active dans le respect des engagements internationaux de la Communauté;



- Modulation des garanties en fonction d'objectifs communautaires de production;

- Politique active des structures répondant aux caractéristiques propres de chaque région agricole;

- Eventualité d'aide aux revenus dans certains cas spécifiques au bénéfice de certains producteurs.

- Contrôle communautaire renforcé de la qualité des produits; renforcement du contrôle communautaire sur la gestion des dépenses du FEOGA;

- Discipline accrue à l'égard des aides nationales de manière à éviter qu'elles affaiblissent les politiques communautaires.

22

Elle repose toutefois sur l'hypothèse d'un fonctionnement harmonieux du système monétaire européen et notamment d'un rapprochement significatif des taux d'inflation. Des politiques nationales et communautaires favorisant une telle convergence, permettront d'éviter que les décisions en matière de prix n'aient à tenir compte de

l'existence de situations nationales trop hétérogènes.

La politique des prix devra intégrer, plus que par le passé, les perspectives des marchés mondiaux. La Commission est consciente du caractère parfois erratique de l'évolution des prix mondiaux; c'est pourquoi les modalités d'application de cette politique dépendent des caractéristiques propres à chaque produit. L'objectif de la Communauté sera de rapprocher progressivement les prix garantis des prix d'un marché mondial mieux organisé, ce qui permettra de tirer bénéfice des accroissements de productivité et d'éviter la formation de rentes de situation anormales.

Pour ce faire la Communauté devra mener avec rigueur sa politique de prix et pratiquer une politique d'exportation plus active. Cette dernière aura pour objectif de stabiliser les prix mondiaux par le biais d'accords de coopération avec d'autres exportateurs importants. Elle devra être complétée par la mise en place de contrats d'exportation à long terme.

Une telle stratégie en matière d'échanges favoriserait également le développement d'une industrie agro-alimentaire puissante et organisée. Elle n'est pas contraire aux intérêts des pays en voie de développement.

Par ailleurs, la Communauté suivra l'évolution des importations qui pourraient être cause de déséquilibres des marchés et veillera à la cohérence de sa politique commerciale et de sa politique agricole.

23

Les producteurs doivent être confrontés, plus que par le passé, avec les réalités du marché en ce qui concerne les possibilités d'écoulement de leurs productions. Pour tous les secteurs devraient donc être fixés au niveau communautaire des objectifs de production en volume; lorsqu'ils seraient atteints, une participation des producteurs ou une limitation de la garantie d'intervention serait introduite.

Ces objectifs de production doivent nécessairement intégrer les perspectives de développement des marchés ainsi que les degrés d'auto-suffisance souhaités. Ils devront entre autres prendre en compte le volume des importations découlant des engagements extérieurs de la Communauté et son souci d'intervenir comme fournisseur structurel sur un marché mondial qui connaît des déficits durables pour un certain nombre de produits essentiels.

24

Les objectifs de production ainsi que les méthodes d'intervention devront varier en fonction des produits.

Dans le secteur sucrier, il existe déjà un système efficace. Dans celui des céréales, les exploitations les plus performantes de la Communauté sont compétitives au niveau mondial: une réduction du prix d'intervention au-delà d'un objectif de production, correspondant ap-

proximativement à la consommation interne, permettrait à la fois un développement des exploitations les plus compétitives et une limitation du coût d'intervention.

En ce qui concerne les produits laitiers, la Commission estime que l'objectif de la maîtrise de la production peut être réalisé par l'extension de la co-responsabilité des producteurs. D'autres mesures seront inévitables si cette extension n'est pas mise en œuvre.

25

Conjointement aux adaptations présentées ci-dessus, un contrôle de la qualité des produits devrait être assuré avec rigueur.

En outre la Commission devrait être dotée de pouvoirs et de moyens de contrôle propres dans le cadre de la gestion des fonds agricoles dont elle a la responsabilité.

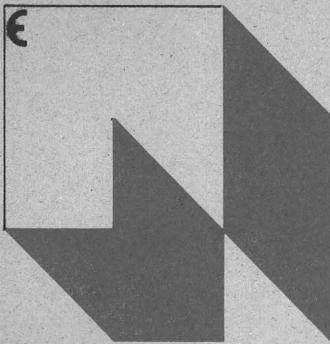
26

Les orientations que la Commission vient de présenter en matière de prix et de production ne peuvent être appliquées sans tenir compte des problèmes de revenus de certains producteurs. Aussi envisage-t-elle dans certains cas spécifiques une politique d'aides directes aux revenus qui, en raison de son caractère toujours onéreux, serait limitée aux petits producteurs. La Communauté déciderait de telles aides et en fixerait les critères. Sur cette base sa participation à leur financement pourrait être prévue.

27

Les problèmes des producteurs des régions affectées par des handicaps naturels doivent être envisagés dans une optique différente. La Communauté s'est déjà saisie de ceux des régions montagneuses ou périphériques.

Les problèmes des régions méditerranéennes doivent être mis en évidence en raison de l'importance de l'agriculture dans leur économie. La politique agricole commune des marchés et des structures doit contribuer à l'amélioration de leur situation. Elle ne peut toutefois pas se substituer aux autres politiques ni résoudre à elle seule l'ensemble des questions qui résultent surtout du contexte économique général qui leur est propre.



28

La solution aux difficultés de l'agriculture méditerranéenne suppose une évolution en profondeur de l'attitude des agriculteurs et des structures de production. Tout en étant consciente des délais nécessaires pour en apprécier les résultats, la Commission compte proposer des programmes communautaires à moyen terme qui intégreront une action sur le revenu, sur le marché, sur les productions et les structures.

29

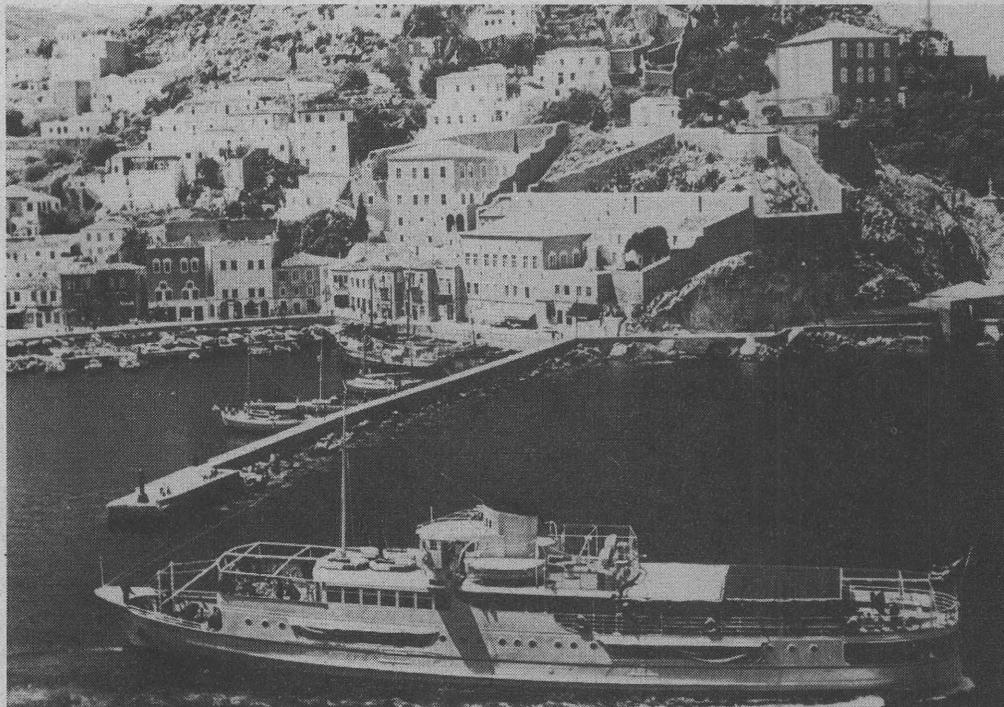
Dans sa contribution à la recherche d'une solution aux difficultés de l'agriculture méditerranéenne, la Communauté doit constamment s'inspirer de deux principes majeurs : équivalence, équité. L'équivalence exige que, conformément aux principes fondamentaux des Traités, la politique agricole commune s'applique sans discrimination aux produits méditerranéens. L'équité exclut que les mutations nécessaires n'entraînent une détérioration des conditions d'existence de ceux qui les subissent.

30

Les programmes communautaires que prépare la Commission en faveur des régions méditerranéennes mobiliseront tant les instruments agricoles que les autres instruments financiers de la Communauté. Ils seront élaborés en étroite collaboration avec les autorités des Etats membres concernés, pour y intégrer les objectifs des plans nationaux et régionaux. La Commission les soumettra au Conseil et au Parlement avant la fin 1982.

31

Les orientations que la Commission vient de présenter en matière de Politique Agricole Commune, respectent les principes sur lesquels elle est fondée. Elles introduisent, dans la gestion des marchés, les ajustements indispensables si l'on veut éviter les effets pervers, pour les consommateurs comme pour le budget, des gains de productivité. Si ces orientations sont retenues, leur application effective conduira à ce que les dépenses agricoles évoluent, à l'avenir, moins rapidement que les ressources propres de la Communauté. Ainsi seraient dégagées des ressources supplémentaires pour renforcer, dans d'autres domaines, la solidarité communautaire.



Politiques régionale et sociale

32

Les politiques régionale et sociale sont une expression de cette solidarité dont les circonstances économiques et sociales présentes renforcent encore la nécessité.

Tous les instruments dont disposent ces politiques se sont rapidement développés au cours de ces dernières années : en 1981, le budget prévoit quelque 3 milliards d'Ecus en faveur des activités régionales et sociales. Ces montants, très limités comparativement aux budgets nationaux, ne laissent que peu de flexibilité par rapport aux objectifs qui sont assignés aux Fonds. Il s'y ajoute, il est vrai, l'effet des quelque 4 milliards d'Ecus résultant de l'activité d'emprunts et de prêts de la Communauté.

33

Le taux d'expansion de ces instruments et la demande importante dont ils font l'objet sont une preuve évidente de leur valeur. Il existe une marge considérable d'amélioration de leur efficacité. Elle pourra être atteinte par la concentration des efforts là où se présentent les problèmes les plus gra-

ves, par l'intégration des objectifs et des interventions des divers instruments communautaires, par la coordination enfin de ceux-ci avec les moyens nationaux de façon à assurer l'additionnalité des interventions communautaires aux interventions nationales.

34

Les règlements et procédures qui régissent le Fonds régional et le Fonds social prévoient leur révision, respectivement fin 1981 et en 1982. La Commission présente ci-dessous les orientations qui seront précisées lors de ces échéances. Elle présente également des orientations sur l'avenir des mécanismes d'emprunts et de prêts.

35

La réduction des déséquilibres régionaux reste un objectif prioritaire de la politique de la Communauté. La responsabilité dans ce domaine se situant surtout au niveau national et local, la Communauté fonde son action sur un large éventail d'instruments qui ne sont pas exclusivement de nature financière. La coordination des politiques régionales nationales et des systèmes d'aides régionales avec les interventions du Fonds régional est particulièrement importante; de même, la prise en considération de l'impact régional lors de la définition des autres politiques communautaires.

36

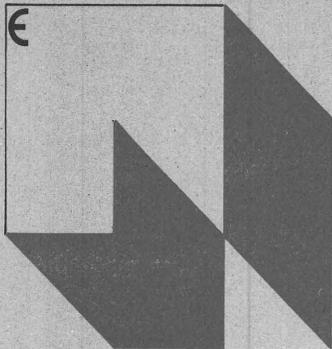
En ce qui concerne le Fonds régional lui-même, la Commission estime que des modifications importantes devraient lui être apportées afin d'améliorer l'efficacité de ses interventions et d'accroître son impact. Une concentration accrue des ressources budgétaires du Fonds s'impose, étant donné qu'elles sont et demeureront probablement insuffisantes pour faire face aux problèmes de développement de la Communauté, tout particulièrement après son prochain élargissement.

La section du Fonds régional qui est actuellement répartie en quotas nationaux devra être adaptée de manière à concentrer davantage encore ses interventions sur les régions gravement affectées par le sous-développement structurel (1).

Une part sensiblement accrue des ressources du Fonds régional devra être consacrée à la section qui n'est pas répartie en quotas nationaux (dite hors quota). Ces interventions seront destinées davantage aux régions de la Communauté particulièrement affectées par des problèmes actuels et graves de déclin industriel ou par les effets de certaines politiques communautaires.

Les modifications des mécanismes du Fonds et de ses critères opé-

(1) Y compris le Groenland et les départements français d'Outre-Mer.



rationnels devraient comporter le passage d'un système d'aide à des projets isolés à un nouveau système de cofinancement avec les Etats membres de programmes régionaux d'infrastructure et de programmes régionaux d'aide aux investissements dans lesquels les projets individuels soutenus par la Communauté devraient s'inscrire.

37

La solidarité communautaire doit s'exprimer également dans le domaine social de façon cohérente avec les objectifs de la politique économique et sociale. Dans ce contexte la priorité doit dorénavant être donnée à la création d'emplois; le rôle traditionnel du Fonds social, qui est de promouvoir la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs, revêtira à l'avenir une importance accrue.

La Communauté devra déployer un effort particulier dans les régions où sont concentrées les industries traditionnelles, en vue de développer une politique plus imaginative du marché de l'emploi. Par ailleurs, le Fonds social devra être doté des moyens nécessaires pour permettre une adaptation adéquate et en temps opportun de la main-d'œuvre aux emplois que créera l'exploitation de nouveaux domaines de croissance et du potentiel économique local.

A cet effet, le Fonds social devra promouvoir des programmes intégrés de formation et d'emploi, spécifiquement adaptés aux conditions économiques locales et régionales. Dans cette perspective, l'éventail actuel de ses interventions, administrativement complexe, devra être revu. L'accent sera mis sur des aides visant la création d'emplois et de services d'aides, essentiels dans le domaine de l'information, de l'orientation et de l'assistance technique et dans le domaine de la formation des jeunes pour l'emploi. Par ailleurs, le recours à des programmes intégrés permettrait de mieux utiliser les complémentarités avec les autres Fonds communautaires, ainsi qu'avec les moyens nationaux.

Pour obtenir un effet d'entraînement, le Fonds social doit disposer de moyens d'une ampleur suffisante pour favoriser un réel accroissement des mesures relatives à l'emploi et notamment du volume de formation. En vue d'orienter les activités du Fonds social vers l'essentiel et pour concentrer ses efforts, ses interventions devraient être libérées des contraintes qui ont jusqu'ici limité son efficacité. Pour cela la Commission fera des proposi-



tions sur les modes d'organisations formelles du Fonds pour leur donner une plus grande flexibilité.

38

Selon la Commission, pour atteindre les objectifs qui sont fixés au Fonds régional et au Fonds social, la croissance des crédits qui leur sont affectés devra être supérieure à celle du volume du Budget.

Elle souligne d'autre part, qu'ici comme ailleurs, elle s'est interdite de viser de prétendus équilibres budgétaires par la mise en place de politiques communautaires artificielles.

Instruments financiers

39

S'il est vrai que la Communauté peut encore accroître le volume des instruments communautaires d'emprunts et de prêts, la Commission estime cependant qu'il est nécessaire de tirer un meilleur parti de leur utilisation. Elle recommande en particulier :

- que l'accent soit mis davantage sur les petites et moyennes entreprises;
- d'utiliser des bonifications d'intérêt dans certaines régions prioritaires en faveur de grands projets autres que ceux liés aux projets d'investissements productifs;
- de conjuguer l'utilisation de ces instruments d'emprunts et de prêts avec celle de fonds structurels, comme le Fonds régional. Celui-ci est déjà à même de financer certaines bonifications d'intérêt évoquées ci-dessus.

40

Les options et orientations que la Commission vient de proposer ne peuvent être dissociées des ressources financières de la Communauté. L'utilisation la plus efficace des moyens financiers est une priorité permanente.

La Commission ne peut accepter la limitation artificielle des ressources propres, et en proposera l'accroissement lorsque la réalisation des objectifs retenus en dépendra.

Budget

41

La Commission a étudié les conséquences des orientations proposées sur l'évolution du budget de la Communauté. En tout état de cause, leur mise en œuvre ne pourrait porter d'effet qu'après un certain délai. Elle a donc été amenée à procéder à une analyse de la situation budgétaire.

L'examen de la structure des dépenses (1) réparties en grandes catégories :

- dépenses de fonctionnement,
- remboursements,
- dépenses de soutien à certaines actions communes (industrie, énergie, recherche, etc.),
- dépenses structurelles (FEDER, FSE, FEOGA/Orientation,...);
- dépenses au profit des pays tiers,
- FEOGA/Garantie,

fait apparaître que l'utilisation des crédits des cinq premières catégories mentionnées ci-dessus ne crée pas de problèmes particuliers aux Etats membres.

Par contre, l'analyse de l'utilisation des crédits du FEOGA/Garantie, qui constitue la part la plus considérable du Budget, démontre que dans l'état présent des choses le Royaume-Uni bénéficie beaucoup moins des interventions financières de la politique agricole commune que les autres Etats membres, en raison des caractéristiques particulières de son agriculture. La solidarité communautaire impose d'introduire un correctif à cette situation inéquitable.

(1) Telles qu'elles ont été identifiées dans le document de référence de 1979 présenté par la Commission (doc. COM (79) 462 du 12 septembre 1979).

42

L'appréciation du déséquilibre à corriger pourrait, de l'avis de la Commission, être obtenue en comparant d'un côté, la part détenue par le Royaume-Uni dans le produit national brut communautaire et, de l'autre côté, la part des interventions du FEOGA/Garantie au Royaume-Uni dans le montant total de cette même section du Fonds. A partir de ces données, la compensation serait établie suivant des règles simples en prenant comme référence une période s'étalant sur plusieurs années et en se plaçant dans la perspective d'un niveau de compensation assez élevé.

43

S'agissant d'une compensation communautaire, le financement devrait être inscrit dans le budget, sur la base du système des ressources propres.

44

Dans l'hypothèse où ne seraient pas prises en temps utile les décisions nécessaires pour dégager de nouvelles ressources par le dépassement de la limite du 1 % de TVA, et où l'évolution budgétaire actuelle l'exigerait, la Commission pourrait envisager que soit prise en considération, à titre subordonné, une solidarité des Etats membres bénéficiant davantage de la politique agricole commune par rapport à leur partenaire britannique. Pratiquement la compensation pourrait être financée par les Etats membres autres que le Royaume-Uni grâce à des abattements sur les sommes qu'ils reçoivent de la Communauté, abattements calculés à partir des versements de la Communauté qu'ils reçoivent au titre du FEOGA/Garantie. En établissant les pourcentages d'abattement, il importera de tenir compte de l'orientation proposée dans le présent rapport, selon laquelle les politiques de la Communauté doivent privilégier la solidarité des pays les plus prospères à l'égard des moins prospères (notamment Irlande, Grèce, Italie).

45

La Commission estime que la mesure arrêtée devrait être d'une durée limitée, mais significative en raison du temps nécessaire pour que les effets des nouvelles orientations qu'elle propose se fassent sentir. La situation sera réexaminée



avant l'expiration du système de compensation, et, notamment, à l'occasion de la mise en place des ressources propres supplémentaires qu'exige l'application des politiques communes.

En outre, la Commission pourrait proposer des aménagements au système si l'évolution de la politique agricole ou d'autres politiques le justifiait ou si des difficultés de mise en œuvre se présentaient.

46

Les fonds mis à la disposition du Royaume-Uni devraient être affectés au financement, au Royaume-Uni, d'opérations conformes aux politiques communautaires, opérations qui seront appelées à renforcer la convergence des économies.

47

En ce qui concerne le mécanisme financier existant (1), fondé sur le règlement du Conseil de mai 1976, modifié en 1980, la Commission fera rapport avant la fin de 1981 et présentera les propositions appropriées à son maintien si cela s'avère nécessaire.

(1) Mécanisme financier visé par le règlement du Conseil du 17 mai 1976, modifié par le règlement de 1980.

Conclusions

48

Les orientations dont la Commission vient de faire état, en réponse au Mandat qui lui avait été confié le 30 mai 1980, forment un ensemble cohérent de mesures qui s'inscrivent dans le cadre assigné, et susceptibles d'être appliquées dans des délais relativement brefs. La dynamique qui résultera de l'adoption de ces mesures prioritaires sera le facteur d'une relance généralisée de la construction communautaire.

49

Par sa nature, le présent rapport ne prétend pas couvrir totalement le spectre de l'action communautaire. Bien des problèmes ont été à peine effleurés comme celui des relations extérieures de la Communauté, et, notamment, l'effort que la Communauté consacre en faveur des pays

en voie de développement, effort dont elle souhaite l'accroissement.

Par sa géographie et son histoire, mais aussi en raison de sa puissance et de ses besoins économiques, la Communauté est ouverte sur le monde et s'y voit reconnu un rôle et une responsabilité déterminants qui notamment suscitent l'espoir et la confiance parmi les pays en voie de développement. La réalisation du pacte politique souscrit par chaque Etat membre contribuera non seulement à progresser sur la voie du renforcement de la solidarité interne, mais donnera aussi à la Communauté les moyens de mieux jouer le rôle que ses partenaires extérieurs attendent d'elle. Ainsi, confirmant sa place sur la scène économique internationale, la Communauté sera-t-elle en mesure d'apporter sa contribution au règlement des problèmes mondiaux.

50

La relance de la construction communautaire demande une décision de nature politique. Il s'agit en effet de trouver en commun des solutions conformes à l'intérêt général. Les Traités ont prévu une méthode et des procédures à cet effet. La Commission vient d'entamer le processus en indiquant la voie à suivre. Il revient aux autres Institutions de s'engager.

« L'avant projet de budget 1982 : la bonne direction »

PAR DANIEL STRASSER
Directeur général des budgets
de la Commission des Communautés
européennes



Le 15 juin 1981, la Commission a déposé sur la table du Conseil et du Parlement son avant-projet de budget pour l'exercice 1982. En définissant le contenu et le volume de sa proposition budgétaire, la Commission s'est fixée deux objectifs. D'abord, elle s'est efforcée de donner à cet avant-projet un taux d'accroissement généralement acceptable. Ainsi en fixant les crédits pour engagement (CE) à 23.919 MioECU (millions d'Ecus (1)) soit une augmentation de 15,08 % et à 22.373 MioECU les crédits pour paiement (CP) soit une augmentation de 15,92 %, elle a retenu un pourcentage très voisin de celui qui résulte des calculs faits pour la fixation du taux maximum d'augmentation des dépenses non obligatoires (DNO) lequel est, cette année, de 14,5 %. En outre, elle a cherché à procéder à une meilleure allocation des moyens mis à disposition.

Le budget 1982 en recettes : l'épuisement prochain des ressources propres

Les prévisions de la Commission en matière de ressources propres attribuées aux Communautés européennes, suivant la décision arrêtée le 21 avril 1970, aboutissent à une augmentation de 22 % d'une année sur l'autre, il est vrai, avec des taux variables pour l'une ou l'autre d'entre elles. Ainsi, les droits de douane devraient augmenter de 10,6 % en raison d'un certain développement en volume des importations ainsi que la hausse des prix dans le monde. Dans le domaine agricole, si les prélèvements plafonnent, c'est en application des hypothèses de base prises en considération. Par contre, les cotisations sucre augmentent de

façon notable parce que les décisions agricoles prises le 2 avril dernier ont alourdi les mécanismes de co-responsabilité dans ce secteur.

Ces trois ressources propres représentent un total de 9.624 MioECU dont 10 % sont remboursés forfaitairement aux Etats au titre des

frais de perception (colonne 9, ligne G. 1 du tableau sur les dépenses).

Pour ce qui est de la première ressource propre en volume, à savoir le taux à la valeur ajoutée (TVA), son assiette augmentée de 12,89 % (de 11.510 à 12.994 MioECU) du fait essentiellement de la hausse des prix et très subsidiairement de l'accroissement, en termes réels, du produit intérieur brut (PIB). Quant à la Grèce, elle est autorisée à verser une contribution fondée sur son PIB jusqu'au 31 décembre 1983 c'est-à-dire tant qu'elle n'applique pas la TVA.

Le tableau suivant donne les chiffres des diverses recettes (avant-projet de budget rectifié pour 1981 et avant-projet de budget pour 1982) et montre un total de 22.373 MioECU correspondant au montant des crédits de paiement à couvrir, soit une augmentation de 15,92 % du budget d'une année sur l'autre.

Le taux de TVA passe de 0,88 % à 0,95 %, soit une augmentation de 22,05 % laissant encore disponible

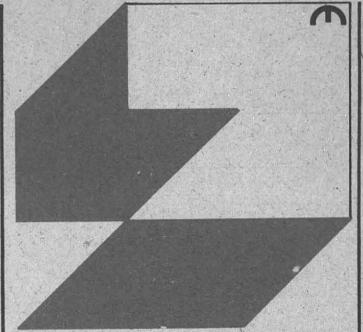
Evolution des recettes du budget général (arrondissement en millions d'Ecus)

| Origine de la recette | Budget 1981 | Budget 1982 | Variation en % |
|--|---------------|---------------|----------------|
| Droits de douane | 6.274 | 6.939 | + 10,60 |
| Prélèvements agricoles | 1.902 | 1.899 | - 0,16 |
| Cotisations sucre/isoglucose | 571 | 786 | + 37,65 |
| TVA (0,8812 % en 1981 et 0,9527 % en 1982) | 10.142 | 12.379 | + 22,05 |
| Contributions financières de la Grèce | 167 | 204 | + 22,02 |
| Total des ressources propres | 19.056 | 22.207 | + 16,59 |
| Recettes diverses | 161 | 166 | 3,18 |
| Excédent disponible | 82 | p.m. | — |
| Total général | 19.299 | 22.373 | + 15,92 |

EVOLUTION DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL PAR DOMAINE

Arrondissement en millions d'Ecus

| DOMAINES | CREDITS POUR ENGAGEMENTS | | | | | CREDITS POUR PAIEMENTS | | | | |
|---|--------------------------|-------|-----------|-------|------------|------------------------|-------|-----------|-------|-----------|
| | BUDGET | % | BUDGET | % | VARIATIONS | BUDGET | % | BUDGET | % | VARIATION |
| | 1981 | | 1982 | | EN | 1981 | | 1982 | | EN |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 10=3:1 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10=8:6 |
| I. Commission | | | | | | | | | | |
| Crédits opérationnels | | | | | | | | | | |
| A. Garantie des marchés agricoles | | | | | | | | | | |
| ● FEOGA/Garantie | 12.135,00 | 58,38 | 13.617,00 | 56,93 | +12,21 | 12.135,00 | 62,58 | 13.617,00 | 60,86 | +12,21 |
| B. Pêche | 87,48 | 0,42 | 86,08 | 0,36 | -1,61 | 48,48 | 0,25 | 96,83 | 0,43 | +99,72 |
| C. Structures agricoles | | | | | | | | | | |
| ● FEOGA-Orientation | 697,37 | 3,36 | 770,35 | 3,22 | +10,47 | 523,37 | 2,71 | 760,10 | 3,40 | +45,23 |
| ● Actions spécifiques | 14,64 | 0,07 | 16,47 | 0,07 | +12,48 | 13,39 | 0,07 | 15,12 | 0,07 | +12,93 |
| Total C | 712,01 | 3,43 | 786,82 | 3,29 | +10,51 | 536,76 | 2,78 | 775,22 | 3,47 | +44,43 |
| D. Politique régionale | | | | | | | | | | |
| ● Fonds régional | 1.540,64 | 7,41 | 1.940,75 | 8,11 | +25,97 | 869,84 | 4,51 | 1.120,75 | 5,01 | +28,85 |
| ● Mesures SME | 203,03 | 0,98 | 200,00 | 0,84 | -1,49 | 203,03 | 1,05 | 200,00 | 0,89 | -1,49 |
| ● Mesures supplémentaires pour la Grande-Bretagne | 927,92 | 4,46 | 1.657,90 | 6,93 | +78,67 | 927,92 | 4,81 | 1.657,90 | 7,41 | +78,67 |
| Total D | 2.671,59 | 12,85 | 3.798,65 | 15,88 | +42,19 | 2.000,79 | 10,37 | 2.978,65 | 13,31 | +48,87 |
| E. Politique sociale | | | | | | | | | | |
| ● Fonds social | 963,00 | 4,63 | 1.350,00 | 5,64 | +40,19 | 620,40 | 3,21 | 960,00 | 4,29 | +54,74 |
| ● Divers | 53,58 | 0,26 | 46,96 | 0,20 | -12,35 | 54,73 | 0,28 | 46,49 | 0,21 | -15,06 |
| ● Education et culture | 11,31 | 0,05 | 10,29 | 0,04 | -9,01 | 11,31 | 0,06 | 10,29 | 0,05 | -9,01 |
| ● Environnement et consommateurs | 4,32 | 0,02 | 10,93 | 0,05 | +152,96 | 4,32 | 0,02 | 10,93 | 0,05 | +152,96 |
| Total E | 1.032,21 | 4,97 | 1.418,18 | 5,93 | +37,39 | 690,76 | 3,58 | 1.027,70 | 4,59 | +48,78 |
| F. Recherche, énergie, industrie, transports | | | | | | | | | | |
| ● Politique énergétique | 108,70 | 0,52 | 90,64 | 0,38 | -16,61 | 34,72 | 1,18 | 56,64 | 0,25 | +63,16 |
| ● Recherche et investiss. | 283,64 | 1,36 | 437,25 | 1,83 | +54,16 | 261,32 | 1,35 | 355,43 | 1,59 | +36,01 |
| ● Information et innovation | 5,71 | 0,03 | 14,20 | 0,06 | +148,90 | 5,99 | 0,03 | 11,47 | 0,05 | +91,36 |
| ● Industrie et marché intérieur | 13,86 | 0,07 | 73,31 | 0,31 | +428,96 | 10,99 | 0,06 | 30,80 | 0,14 | +180,46 |
| ● Transports | 0,93 | 0,00 | 1,70 | 0,01 | +83,78 | 0,93 | 0,00 | 1,70 | 0,01 | +83,78 |
| Total F | 412,83 | 1,99 | 617,11 | 2,58 | +49,48 | 313,94 | 1,63 | 456,04 | 2,04 | +45,26 |

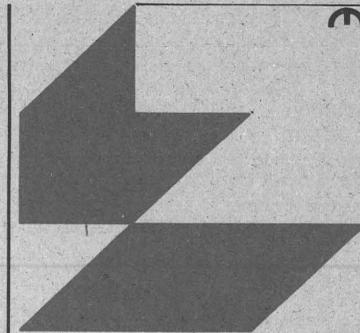


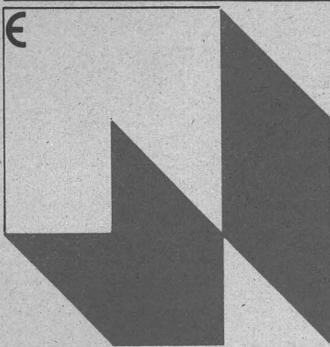
| DOMAINES | CREDITS POUR ENGAGEMENTS | | | | | CREDITS POUR PAIEMENTS | | | | |
|--|--------------------------|--------------|------------------|--------------|-----------------|------------------------|--------------|------------------|--------------|----------------|
| | BUDGET | % | BUDGET | % | VARIATIONS EN % | BUDGET | % | BUDGET | % | VARIATION EN % |
| | 1981 | | 1982 | | EN % | 1981 | | 1982 | | EN % |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 10=3:1 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10=8:6 |
| G. Remboursement et réserve | | | | | | | | | | |
| ● Remboursements aux Etats membres | 876,50 | 4,22 | 962,41 | 4,02 | +9,80 | 876,50 | 4,54 | 962,41 | 4,30 | +9,80 |
| ● Autres remboursements | 170,70 | 0,82 | 175,12 | 0,73 | +2,59 | 170,70 | 0,88 | 175,12 | 0,78 | +2,39 |
| ● Mécanisme financier | 469,00 | 2,26 | p.m. | — | -100,00 | 469,00 | 2,43 | p.m. | — | -100,00 |
| ● Réserve | 5,00 | 0,02 | 5,00 | 0,02 | — | 5,00 | 0,03 | 5,00 | 0,02 | — |
| Total G | 1.521,20 | 7,32 | 1.142,53 | 4,78 | -24,89 | 1.521,20 | 7,88 | 1.142,53 | 5,11 | -24,89 |
| H. Coopération au développement et pays tiers | | | | | | | | | | |
| ● FED | — | — | p.m. | — | — | p.m. | — | p.m. | — | — |
| ● Aide alimentaire | 714,59 | 3,44 | 798,70 | 3,34 | +11,77 | 714,59 | 3,30 | 798,70 | 3,57 | +11,77 |
| ● Coopération PVD non associés | 158,15 | 0,76 | 210,25 | 0,88 | +32,94 | 88,40 | 0,46 | 120,25 | 0,54 | +36,03 |
| ● Actions spécifiques et circonstanciées | 18,80 | 0,09 | 33,42 | 0,14 | +77,78 | 15,55 | 0,08 | 29,26 | 0,13 | +88,17 |
| ● Coopération des pays du Bassin méditerranéen | 246,81 | 1,19 | 221,40 | 0,93 | -10,30 | 159,13 | 0,82 | 141,80 | 0,63 | -10,89 |
| ● Divers | 39,15 | 0,19 | 49,75 | 0,21 | +27,08 | 39,15 | 0,20 | 49,75 | 0,22 | +27,08 |
| Total H | 1.177,50 | 5,66 | 1.313,52 | 5,49 | +11,55 | 1.016,82 | 5,27 | 1.139,76 | 5,09 | +12,09 |
| | 19.749,82 | 95,02 | 22.779,89 | 95,24 | +15,34 | 18.263,75 | 94,63 | 21.233,74 | 94,91 | +16,26 |
| II. Commission | | | | | | | | | | |
| Crédits de personnel et de fonctionnement | 682,72 | 3,28 | 757,96 | 3,17 | +11,02 | 682,72 | 3,54 | 757,96 | 3,39 | +11,02 |
| Total commission : I + II | 20.432,53 | 98,30 | 23.537,85 | 98,41 | +15,20 | 18.946,46 | 98,17 | 21.991,70 | 98,30 | +16,07 |
| III. Autres institutions | | | | | | | | | | |
| Crédits de personnel et de fonctionnement | 353,13 | 1,70 | 381,28 | 1,59 | +7,97 | 353,13 | 1,83 | 381,28 | 1,70 | +7,97 |
| Total général : I + II + III | 20.785,66 | 100,— | 23.919,14 | 100,— | +15,08 | 19.299,59 | 100,— | 22.372,98 | 100,— | +15,92 |

(1) Au 1er février 1981, date retenue pour les conversions faites à l'occasion de l'établissement de l'avant-projet de budget pour 1982, un Ecu valait : 41,66 BFR/LFR, 7,98 DKR, 2,59 DM, 60,92 DRA, 5,98 FF, 0,69 IRL, 1231,04 LIT, 2,81 HFL, 0,52 UKL.

Nous rappelons à nos lecteurs que l'auteur de cet article a écrit un ouvrage de base sur les finances publiques communautaires intitulé :

« Les Finances de l'Europe » publié en 1980 chez Labor, 342 rue Royale, 1030 Bruxelles.





pour la Communauté une marge de 615 MioECU (12.994 - 12.379 MioECU) afin de faire face à des « circonstances inévitables, exceptionnelles ou imprévues » qui pourraient survenir durant le cours de l'exercice prochain.

Le budget 1982 des dépenses mieux structurées

Les dépenses du Budget général peuvent se répartir en cinq agrégats que nous allons analyser succinctement dans leurs traits essentiels.

FEOGA-garantie

Les dépenses du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole/Section Garantie poursuivent avec 12,2 % en 1982, le mouvement de décélération constaté depuis 1979, le taux moyen d'accroissement sur trois ans se situant à un peu plus de 10 %, alors que, pour la période de 1975-1979, il était de 23 %.

Suivant la façon ancienne de calculer, la part de ce Fonds diminue en passant de 1981 à 1982 de 63,99 % à 62,28 % en crédits de paiement, et encore, de 59,41 % à 58,25 % en crédits d'engagement. En fait, les pourcentages pour 1982 deviennent respectivement 60,86 % et 56,93 %, puisque la Commission préconise de transférer du FEOGA/Garantie à l'« aide alimentaire » le montant des « restitutions » versées (respectivement 214 et 316 MioECU) pour faire apparaître de façon plus claire le coût budgétaire de cette aide alors que jusqu'à présent seul le coût aux prix mondiaux était imputé à la ligne « Aide alimentaire » (voir colonnes 9 et 4 de la ligne A du tableau calculé selon cette nouvelle approche).

Ainsi se concrétise, une nouvelle fois, la volonté de la Commission de réduire la part dans le budget des dépenses de la garantie des marchés agricoles grâce à une gestion particulièrement rigoureuse. Les prévisions sont en outre fondées sur les décisions de prix du 2 avril 1981, sur une élimination progressive des montants compensatoires monétaires et sur une conjoncture mondiale assez favorable. Elles ne prennent par contre pas en considération les décisions de prix pour la campagne 1982-1983 à décider l'année prochaine.

Dépenses à vocation structurelle

Parallèlement, la Commission met l'accent sur le développement des fonds dits à vocation structurelle. Ainsi elle préconise une augmentation très notable du Fonds social (CE : + 40,2 % et CP : + 54,7 %). Pour le Fonds régional, l'augmentation qu'elle demande est également significative (CE : + 26 % et CP : + 28,9 %). Enfin, pour le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section Orientation (FEOGA/Orientation) les pourcentages d'augmentation qu'elle avance ne sont pas négligeables (CE : + 10,5 % et CP : + 45,2 %). Le lecteur aura remarqué que l'augmentation des crédits de paiement est particulièrement importante. Ceci tient au fait que la Commission affirme avec beaucoup de force la nécessité de respecter le principe de l'annualité budgétaire, en fixant des ratios entre crédits de paiement pour couvrir les engagements nouveaux à prendre, mais également pour honorer les engagements pris au cours des exercices précédents. Elle estime, en effet, que la crise budgétaire actuelle résulte largement du non respect de ratios objectifs. La différence entre crédits globaux pour engagement et crédits globaux pour paiement s'atténue donc. Ainsi dans l'avant-projet de budget pour 1982, le rapport est de 1,07 (23.919 : 22.373 MioECU), alors que pour 1981 il était de 1,08 et pour 1980 de 1,10. Rappelons que ce rapport dans le budget définitif arrêté par l'autorité budgétaire était devenu 1,093 pour 1981 et 1,104 pour 1980.

Rappelons encore qu'en application de l'accord du 30 mai 1980, les mesures supplémentaires en faveur de la Grande Bretagne représentent 1.657,9 MioECU en brut (celle-ci participe à leur financement), 150 millions en brut devant être versés à titre d'avance en 1981 (100 MioECU sont seulement prévus dans le budget ordinaire 1981). A noter que le mécanisme financier ne devrait pas jouer, mais que le gouvernement du Royaume-Uni sera en net de 1410 MioECU ainsi que prévu.

Recherche - énergie industrie

Cet agrégat, peu important en volume, connaît un développement marquant : + 44,5 % en CE et + 45,3 % en CP. C'est plus précisément dans le domaine de la recherche que la Commission recom-

mande à l'autorité budgétaire de faire un effort significatif en faveur des actions suivantes : fusion, nucléaire, projet JET, génie biomoléculaire, matières premières. Un effort significatif est également préconisé en matière de nouvelles techniques de l'informatique, de la miniélectronique et de l'innovation industrielle.

Coopération au développement

La Commission préconise une augmentation importante en volume de l'aide alimentaire : 1.160.000 tonnes au lieu de 927.000 pour ce qui est des céréales, de 10.000 tonnes au lieu de 6.000 pour ce qui est du sucre. Elle demande également de pouvoir accorder une aide nouvelle à savoir 20.000 tonnes d'huile végétale. Quant à l'aide financière aux pays en voie de développement non associés (PVDna), elle propose de la porter à 200 MioECU en crédits d'engagement. Seuls dans ce groupe de crédits sont en diminution ceux destinés à l'aide aux pays du bassin méditerranéen, sans que cela ait une signification politique puisque les négociations vont être entreprises pour le renouvellement des conventions qui viennent, pour la presque totalité des pays, à échéance le 31 octobre 1981. Le budget ne pouvant préjuger ces négociations, ce n'est qu'un crédit limité, mis en réserve, qui est proposé (50 MioECU en CE et 10 en CP).

Dépenses de la machine administrative

Ce cinquième agrégat, modeste en volume, mais qui fait l'objet d'examen attentifs et sans complaisance de la part de l'autorité budgétaire augmente de 11,02 % pour ce qui est de la Commission. Le pourcentage de 7,97 % pour les autres Institutions n'est qu'une approximation car leurs prévisions ne sont encore qu'imparfaitement connues.

Les problèmes de procédure

Il n'est pas sans intérêt d'évoquer les problèmes de procédure qui vont avoir à être réglés pour que le budget soit arrêté à temps, c'est-à-dire en décembre prochain.

Le premier problème — stratégique — est celui de l'adoption, le plus rapidement possible, d'un budget rectificatif pour l'exercice 1981. En effet, le 15 juin 1981, au moment où elle a présenté son avant-projet de budget ordinaire pour 1982, la Commission a introduit un avant-projet de budget rectificatif pour 1981.

Le lien entre les deux budgets est évident, car la Commission propose d'augmenter les crédits de paiement du Fonds régional (+ 250 MioECU) pour les PVDna (+ 60 MioECU) et du FEOGA-Orientation (+ 55 MioECU) afin de pouvoir faire face aux demandes de liquidation d'engagements qu'elle sait devoir recevoir avant le 31 décembre 1981. Elle propose également de porter de 100 à 150 MioECU les avances à la Grande-Bretagne (les avances l'année précédente avaient été de 193,5 MioECU). En agissant ainsi, la Commission évite de charger le budget 1982 de 415 MioECU mettant à profit des économies de l'ordre de 520 MioECU sur le FEOGA/Garantie. Par ailleurs, elle espère que ce budget rectificatif permettra de trouver un accord pour sortir de la crise budgétaire actuelle. Mais, ceci est un autre problème que nous n'avons pas la place de traiter ici.

Sur le plan de la procédure, il faut également relever que l'avant-projet de budget pour 1982 comporte une augmentation des dépenses non obligatoires de 22,57 % en crédits pour engagement et de 27,04 % en crédits pour paiement, ce qui implique une co-décision entre les deux détenteurs du pouvoir budgétaire, à savoir le Conseil et le Parlement, puisque le taux maximum constaté, ainsi que nous l'avons déjà relevé plus haut, est de 14,5 %. L'après discussion qui a lieu chaque année entre le Conseil et le Parlement se déroulera donc cette année encore.

Par contre, la Commission souhaite qu'il n'y ait pas de lien établi entre le budget pour l'exercice prochain et les suites qui auront à être données au rapport qu'elle doit produire à la suite du « mandat du 30 mai 1980 » sur la restructuration du budget et la solution à apporter à des situations jugées « inacceptables », tant que des orientations n'auront pas été prises par la Communauté. Malgré cela, les propositions budgétaires de la Commission comportent un équilibre plus satisfaisant entre les grandes masses budgétaires, et s'inscrivent dans la direction, généralement sollicitée par les instances communautaires et nationales, d'une meilleure répartition des dépenses.

L'an dernier, la Commission avait suggéré que deux grandes villes « à problèmes » — Naples et Belfast — servent de bancs d'essai pour cette nouvelle formule d'action communautaire. A Naples, l'opération est déjà commencée. En ce qui concerne Belfast, la Commission s'efforce actuellement de déterminer les secteurs dans lesquels la Communauté pourrait agir avec le plus d'efficacité.

Elargissement

L'Espagne demande une accélération des négociations

Le ministre des Affaires étrangères espagnol, M. Perez Llorca, s'est adressé le 3 juin dernier à Madrid à des membres du Parlement européen et à des députés des Cortès, leur demandant que soient accélérées les négociations d'adhésion de l'Espagne à la Communauté.

M. Perez Llorca a souhaité que des efforts soient entrepris dans le domaine agricole et dans celui des affaires sociales.

Au cours de cette réunion, M. Lorenzo Natali, vice-président de la Commission européenne chargé des négociations, a pris également la parole pour déclarer que les entretiens se poursuivaient selon le calendrier prévu.

On espère que l'Espagne et le Portugal entreront dans la Communauté au début de 1984.

Concurrence

Les fusions d'entreprises : comme la langue d'Esope

Le moment est venu pour la Communauté de prendre des mesures concrètes pour empêcher les fusions de grandes entreprises lorsqu'elles risquent de porter préjudice aux intérêts des consommateurs ou d'autres entreprises. C'est ce qu'a déclaré M. Franz Andriessen, membre de la Commission européenne chargé de la politique de concurrence, dans un discours prononcé à Utrecht.

Dans cette allocution, au cours de laquelle il a exposé ses vues sur les orientations que devrait prendre la Communauté en matière de saines pratiques commerciales, M. Andriessen a demandé que la Commission européenne soit dotée de pouvoirs lui permettant d'agir rapidement et efficacement quand de telles fusions sont envisagées.

M. Andriessen a souligné que, dès 1973, la Commission avait demandé des pouvoirs plus étendus mais que le Conseil de ministres n'a toujours pris aucune décision. Il est grand temps qu'il le fasse, a poursuivi l'orateur.

M. Andriessen a ajouté que la Commission est d'avis que les transports aériens et maritimes devraient être soumis aux règles de la concurrence. Remarque d'autant plus intéressante que les tarifs aériens en Europe font actuellement l'objet d'une vive controverse.

Toujours des prix fous, fous, fous...

Les prix de détail dans la Communauté ont augmenté en avril de 1,6 %, ce qui représente la hausse la plus importante de ces six derniers mois.

C'est au Royaume-Uni que l'inflation a été la plus forte (2,9 %), encore que ce résultat soit dû en partie aux augmentations d'impôts indirects intervenues dans le cadre du budget national. Mauvais résultat également en Grèce (2 %), mais étonnante performance en Belgique où l'on a enregistré — grâce à des mesures de blocage des prix, il est vrai — une légère diminution du coût de la vie (- 0,1 %).

Considérée sur une période d'un an, de mai à avril, la hausse moyenne des prix de détail a été, dans la Communauté, de 12,4 %. Pays par pays, le classement était le suivant :

| | |
|-------------|------|
| Allemagne | 5,5 |
| Pays-Bas | 6,3 |
| Belgique | 7,4 |
| Luxembourg | 7,5 |
| Danemark | 11,8 |
| Royaume-Uni | 12,0 |
| France | 12,9 |
| Italie | 20,2 |
| Irlande | 21,0 |
| Grèce | 24,3 |

Relations extérieures

Un assassinat : M. Thorn horrifié

M. Gaston Thorn, président de la Commission, a exprimé l'horreur que lui inspirait l'assassinat, le 1er juin à Bruxelles, de M. Naïm Khader, représentant dans la capitale belge de l'Organisation de Libération de la Palestine.

M. Khader sortait de son domicile pour se rendre à son bureau quand un inconnu déchargea sur lui son revolver. Touché de six balles à la tête et au cœur, il mourut instantanément. Il était âgé de 41 ans et était responsable du bureau bruxellois de l'OLP depuis 1973.

Dans sa déclaration, M. Thorn a rappelé que M. Khader, qui était chargé de maintenir les contacts entre son organisation et les instances européennes, l'avait efficacement aidé à préparer la mission d'information au Proche-Orient qu'il a effectuée l'an

dernier, alors qu'il était président du Conseil de ministres de la Communauté.

Rappelons que cette mission faisait suite au « sommet » européen de Venise en juin dernier : les chefs d'Etat et de gouvernement des Neuf avaient alors publié une déclaration reconnaissant le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et indiquant que l'OLP devait être associée au processus de paix au Proche-Orient.

Emploi

Des subventions, en voici !... mais pas assez

La Commission européenne vient d'accorder la première tranche des subventions que le Fonds social européen allouera cette année pour promouvoir la formation et le recyclage professionnels. 15,7 milliards de FB sont ainsi distribués sur les 40 milliards de FB mis à la disposition du Fonds en 1981.

Tous les Etats membres — à l'exception de la Grèce, dont l'adhésion est trop récente — bénéficieront de cette tranche. Les trois-quarts en sont destinés à des programmes de formation dans les régions défavorisées de la Communauté, un sixième a été réservé aux jeunes, les handicapés n'ont pas été oubliés.

Par ailleurs, la Commission vient de publier son rapport sur la situation sociale dans la Communauté en 1980, une situation caractérisée par l'accroissement alarmant du chômage — ce qui rend nécessaire un accroissement des ressources du Fonds social.

Par rapport à l'année précédente, le nombre des chômeurs a augmenté de 29 %. Les femmes et les jeunes de moins de 25 ans sont particulièrement touchés puisqu'ils représentent respectivement 43 et 40 % du total des sans-emploi.

La crise est particulièrement grave dans certains secteurs de l'industrie, notamment la sidérurgie, qui a enregistré la perte de 100.000 emplois (un septième au total).

Dans l'usage qu'elle a fait du Fonds social en 1980, la Commission européenne a tenu compte, bien entendu, de ces données : 10,4 milliards de FB ont été consacrés à la formation professionnelle des jeunes et 4,5 milliards de FB à des aides à l'embauche ou à l'emploi.

L'aide aux travailleurs licenciés de la sidérurgie aurait dû atteindre 6,5 milliards de FB, mais le Conseil de ministres de la Communauté n'a pas encore pris de décision à ce sujet.

A moyen terme, la Commission a proposé au Conseil toute une série de mesures relatives au marché du travail, au travail temporaire ou à temps partiel, aux retraites volontaires et à la création d'emplois dans le secteur des technologies microélectroniques.

L'EUROPE ET LES EUROPEENS

Petits projets, grands effets

Au Zaïre, une association charitable belge s'emploie à améliorer les installations d'une clinique qui soigne les handicapés régus du Soudan. Une autre a entrepris la construction d'un pont sur la rivière Kafubu. Pendant ce temps, en Equateur, un organisme italien est en train de mettre sur pied une coopérative, d'équiper un dispensaire et d'aider à l'amélioration de la condition féminine, tandis qu'en Bolivie une autre organisation italienne crée un centre culturel. En Tanzanie, un groupe irlandais inculque à des villageois les techniques de l'aviculture. Dans le même pays, des Luxembourgeois contribuent à la construction et à l'équipement d'un centre de formation agricole. En Tunisie, nous trouvons des Allemands qui tentent de développer l'aviculture.

Au Sénégal, une association française aide au reclassement et à la formation de délinquants juvéniles tandis qu'une autre poursuit la construction et l'équipement d'une briqueterie en Mauritanie. Au Nicaragua, une organisation britannique participe à une campagne d'alphabétisation. Au Zimbabwe, un groupe de Danois met sur pied un atelier mixte, forge et fabrique des pompes.

Dans la région du Kérala, en Inde, des Néerlandais contribuent à la formation d'une coopérative de pêche. Au Bengladesh, leurs compatriotes ont entrepris de développer une industrie pharmaceutique locale.

Voilà quelques exemples de ce qu'il est possible de faire dans les pays du Tiers Monde, avec assez peu d'argent et énormément de dévouement.

Ce ne sont que quelques-uns parmi les 195 projets de petite envergure auxquels la Communauté européenne a apporté son soutien à la demande d'« organisation non-gouvernementales » (ONG) d'Europe. Ces « micro-projets » sont fort divers, on l'a vu plus haut, mais ils ont tous un point commun : ils correspondent très exactement aux vœux des populations locales, ils ont été préparés par les représentants sur place des ONG, des hommes et des femmes au cœur immense, qui vivent constamment parmi les hommes et les femmes du Tiers Monde.

Un rapport récemment publié par la Commission européenne leur rend hommage : on y lit qu'au cours des cinq dernières années, la coopération entre la Communauté européenne et les ONG « a trouvé une ample justification dans l'approche efficace et souple » dont témoignent ces dernières dans la lutte contre le sous-

développement. Parce qu'elles œuvrent en toute indépendance et au contact direct des réalités quotidiennes des pays concernés, les ONG sont en mesure de réagir très rapidement aux changements politico-économiques et d'y adapter leurs méthodes.

La meilleure preuve de cette efficacité, souligne le rapport, est peut-être l'empressement avec lequel les ONG ont fait usage des fonds réservés par la Communauté européenne au cofinancement de ces projets : bien que les moyens aient régulièrement augmenté au cours de ces dernières années, ils ont toujours été inférieurs au total des demandes. C'est ainsi qu'en 1976, sur les 121 micro-projets présentés, 76 ont bénéficié d'une aide totale de 104 millions de FB. En 1980, sur 367 demandes, 181 cofinancements ONG-Communauté ont été lancés grâce à un soutien communautaire de 582 millions de FB. Quant au bilan d'ensemble, il se traduisait à la fin de l'an dernier par 693 projets cofinancés, avec le concours de 124 organisations non-gouvernementales, sur les quelque 300 qui avaient pris langue avec la Commission européenne. La valeur totale de l'aide communautaire atteignait 1,8 milliard de FB pour un investissement global de 5,2 milliards de FB.

L'effet multiplicateur des micro-projets a été énorme, tant en termes financiers que psychologique : la valeur d'exemple de ces réalisations concrètes, visibles, pratiques, est à souligner tout particulièrement. Les ONG, commente le rapport, ont joué « un rôle de catalyseur, aidant les populations bénéficiaires à se libérer de la misère ».

En effet, les micro-projets présentés par les ONG ont un autre point commun : ils

impliquent la participation des communautés locales à tous les stades, depuis la conception jusqu'à la gestion en passant par la réalisation. Ils ont par ailleurs un caractère ponctuel marqué (il s'agit de remédier à telle situation locale bien spécifique) qui n'exclut nullement l'existence de grandes lignes d'action : c'est ainsi qu'un tiers des cofinancements ont trait au développement rural, un autre tiers à l'éducation et un sixième à la santé publique.

La collaboration de la Communauté et des ONG n'est pas limitée aux pays associés, tels que ceux de la Convention de Lomé. Cependant, au cours de ces cinq dernières années, plus de la moitié des fonds communautaires disponibles dans ce cadre ont été consacrés aux pays d'Afrique (dont la plupart sont signataires de la Convention de Lomé) tandis que le reste se partageait en proportions à peu près égales entre l'Asie et l'Amérique latine. Ce qui n'empêche pas l'Inde d'avoir été le principal bénéficiaire de ces opérations avec 68 micro-projets. Viennent ensuite le Sénégal et la Haute-Volta.

Les ONG ont pleinement conscience de la contribution qu'elles peuvent également apporter pour sensibiliser l'opinion européenne aux problèmes du Tiers Monde. De son côté, la Communauté souhaite que cette opinion comprenne mieux l'interdépendance de nos économies et de celles des pays en voie de développement. C'est pourquoi, l'an dernier, 14 projets « de sensibilisation » ont été cofinancés. Les ONG ont notamment pris des contacts avec les syndicats, les organisations agricoles, les associations de jeunes, les associations de consommateurs et les organisations féminines. La Communauté européenne a apporté aussi d'une autre manière son concours aux ONG : elle les a aidées à mieux se connaître aux niveaux national et européen. Tous les ans, à Bruxelles, une assemblée générale est ainsi organisée, et un comité de liaison fonctionne en permanence pour assurer les contacts avec la Commission. C'est ainsi que les partenaires envisagent d'élaborer un premier rapport commun d'évaluation.

Un élément important favorise cette coopération : le fait que les ONG ont acquis sur le terrain l'expérience des relations avec les services officiels. Cela n'est pas toujours chose facile : les autorités doivent savoir respecter l'indépendance des ONG tandis que celles-ci ont le devoir de respecter les institutions du pays hôte. Les rapports doivent donc être fondés sur la confiance et la tolérance, sur l'acceptation du point de vue de l'autre partie : un dialogue permanent, en somme.

Au total, la Commission européenne ne dissimule pas sa satisfaction : elle a pu aider les ONG à accroître l'efficacité de leurs actions, au bénéfice des pays du Tiers Monde et pour une meilleure prise de conscience des Européens.

Leur histoire à la portée des Européens

Imaginez 18 kilomètres d'étagères... Imaginez-les bourrées de documents, de minutes de réunions, de textes officiels, de mémorandums, de déclarations, de notes confidentielles... Et vous aurez une idée de la convoitise que ces kilomètres-là pourraient provoquer chez les chercheurs et les historiens. Il s'agit en l'occurrence des archives accumulées par la Communauté européenne depuis ses débuts qui remontent à la mise sur pied du « pool » charbon-acier. Si certains de ces documents ne sont que de banales copies du Journal officiel des Communautés, d'autres constituent d'importantes pages d'histoires qui portent des signatures comme celles de Jean Monnet ou de Walter Hallstein.

Or, voici qu'à l'image des autres institutions nationales ou internationales, la Communauté envisage d'ouvrir ces archives au public : tel est du moins le sens d'une proposition que la Commission vient de transmettre au Conseil de ministres. Les documents datant de plus de 30 ans pourraient être consultés librement, ce qui signifie que tout ce qui a trait aux premiers pas de la Communauté européenne du charbon et de l'acier — fondée en 1952 — serait du domaine public à partir de 1983. Ajoutons que le Parlement européen a adopté récemment une résolution indiquant que ses propres archives devraient être également accessibles à tous au bout de 30 ans !

La Commission européenne estime que sa proposition se justifie pour deux raisons. Tout d'abord, son adoption aurait pour effet de stimuler la recherche historique européenne et d'accroître l'intérêt du grand public pour le processus d'intégration européenne. D'autre part, cette libéralisation de l'accès aux archives communautaires détruirait la vieille légende qui veut que les institutions européennes aiment à s'entourer de mystère.

Cet accès devrait être, estime-t-on, au moins aussi facile que dans les plus libéraux des dix Etats membres. Un délai de 30 années est généralement considéré comme raisonnable pour qu'un document devienne du domaine public.

Il y aurait quelques exceptions pour cer-

tains documents secrets ou confidentiels. Un nouvel examen des raisons motivant le maintien du secret aurait alors lieu tous les cinq ans.

Une longue série de réunions a permis aux experts des différents services nationaux d'archives et d'autres institutions de comparer leurs points de vue avec ceux des représentants de la Commission. Un accord s'est dégagé en ce qui concerne les instruments légaux de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, ainsi que sur le traité instituant l'Euratom.

Si la proposition de la Commission est approuvée, ce sont toutes les institutions des Communautés, y compris la Cour des comptes et le Comité économique et social, qui devraient tenir leurs archives à la disposition du public au bout de 30 ans. Réciproquement les Etats membres devraient s'abstenir de rendre public, avant l'expiration de ce délai, tout document ayant trait à la Communauté.

Les différentes institutions pourraient tenir leurs archives publiques dans le lieu de leur choix. Toutefois, la Commission espère vivement qu'il sera possible de regrouper tous les documents ou photocopies de documents en un lieu unique, ce qui faciliterait, bien sûr, le travail des chercheurs.

Pour sa part, la Commission a déjà décidé de déposer les originaux de ses archives historiques à l'Institut européen de l'université de Florence, dont le département d'histoire effectue des travaux sur l'intégration européenne. D'autre part, la Commission va constituer une collection complète de microfilms, qui sera conservée à son siège de Bruxelles et qui sera à la disposition des autres institutions communautaires et des Etats membres.

Aux termes de la règle des 30 ans, on espère également faire entrer dans le domaine public les documents concernant les traités d'adhésion et, éventuellement, ceux qui ont trait aux négociations du traité de Paris (instituant le pool charbon-acier) ainsi que du traité de Rome (Communauté économique européenne et Euratom). En 1959, le Comité des ambassadeurs des Etats membres avait décidé que l'accès à ces documents serait sévèrement limité. Mais la Commission espère bien que cette décision fera l'objet d'un nouvel examen et qu'il sera possible d'ouvrir au public de vastes sections d'archives.

Dans le courant de l'année, le Parlement européen sera appelé à faire connaître son

avis sur la proposition de la Commission. Quant au Conseil de ministres, il prendra sa décision vers le début de l'an prochain.

Les Dix face aux Etats-Unis

Selon le Président de la Commission européenne Gaston Thorn, le mois de mai a été un « mois américain » pour la Communauté. Citons notamment la visite du secrétaire d'Etat Alexander Haig, celle de trois autres personnalités de la nouvelle administration Reagan, ainsi que les entretiens semestriels portant sur les relations commerciales entre les deux partenaires qui se sont également tenus à Bruxelles.

Lors des entretiens qu'il a eus avec le secrétaire au Commerce Malcolm Balbridge, le représentant spécial du commerce Bill Brock et le secrétaire à l'Agriculture John Bloch, M. Thorn s'est plu à répéter que les questions majeures ne devaient pas seulement faire l'objet d'échanges d'informations, mais aussi de consultations préalables à toute décision importante.

Ceci faisait essentiellement référence à l'accord passé entre les gouvernements américain et japonais, en vertu duquel les Japonais acceptent de limiter leurs exportations de voitures vers les Etats-Unis. Jusqu'ici, la Communauté n'est pas parvenue à obtenir un engagement similaire de la part des Japonais.

Les trois représentants du gouvernement américain ont procédé à des échanges de vues avec d'autres membres de la Commission, à savoir Wilhem Haferkamp, responsable des Relations extérieures, Etienne Davignon, chargé des problèmes de l'Energie et des Affaires industrielles ainsi que Poul Dalsager, responsable de l'Agriculture.

Au cours de ces entretiens, ainsi que de la réunion semestrielle qui a permis aux représentants des deux parties d'étudier plus en détail l'évolution de leurs échanges commerciaux, il a été surtout question des exportations des voitures japonaises, du système de prix imposé par les Américains et qui entrave l'accès de l'acier communautaire aux Etats-Unis, ainsi que des problèmes agricoles.

En ce qui concerne l'agriculture, le Président Thorn a déclaré à M. Bloch que les échanges agricoles ne pouvaient pas se faire à sens unique. Si les Etats-Unis veulent exporter plus de produits agricoles vers la Communauté, ils doivent accepter en contre-partie un accroissement des exportations communautaires en direction du marché américain.

A l'issue des discussions, le chef de la délégation américaine, Myer Rashish, a déclaré que, pour le moment, il n'y avait aucun contentieux important ou de problème explosif entre les deux parties.

Le chef de la délégation de la Commission, Roy Denman a déclaré, pour sa part, que même si toutes les décisions prises de l'autre côté de l'Atlantique ne pouvaient pas être saluées en Europe par des cris de joie, elles fournissaient néanmoins une base solide pour une coopération entre la Communauté et l'administration Reagan.

PROJETS DE DEVELOPPEMENT DES ONG FINANCES DE 1976 A 1980 (EN ECU)

| Etats membres (*) | Nombre d'ONG | Nombre de projets | Aide communautaire |
|---------------------------------|--------------|-------------------|--------------------|
| Belgique | 24 | 108 | 8.059.082 |
| Danemark | 8 | 13 | 790.053 |
| République Fédérale d'Allemagne | 20 | 110 | 10.125.196 |
| France | 25 | 123 | 8.229.570 |
| Irlande | 5 | 83 | 1.692.704 |
| Italie | 13 | 56 | 3.897.889 |
| Luxembourg | 2 | 6 | 225.007 |
| Pays-Bas | 3 | 61 | 4.224.108 |
| Royaume-Uni | 24 | 133 | 6.084.197 |
| | 124 | 693 | 43.327.806 |

* Sans la Grèce, alors en dehors de la Communauté.

L'EUROPE ET VOUS

La défense des consommateurs

Le second programme communautaire d'information et de protection des consommateurs a été approuvé par les ministres des Dix.

Il réaffirme les cinq priorités du premier programme (adopté en 1975), à savoir le droit des consommateurs à la protection contre toute atteinte à leur sécurité et à leur santé, le renforcement de leur position juridique (assistance judiciaire, conseil, droit de recours), la défense de leurs intérêts économiques, l'amélioration de leur information et de leur éducation, leur droit d'être consultés et représentés lors de l'élaboration de toute mesure affectant leurs intérêts.

Le nouveau programme, d'une durée de cinq ans, vise donc à consolider les résultats obtenus par le premier. Cependant, compte tenu de la situation économique actuelle, une attention particulière sera accordée au problème des prix ainsi qu'à la qualité des biens et des services.

On s'efforcera également de favoriser les consultations entre les représentants des consommateurs et des producteurs, des distributeurs et des fournisseurs tant publics que privés.

La sécurité nucléaire n'a pas de prix...

Le Conseil de ministres de la Communauté a donné son accord à la poursuite d'un programme communautaire de recherche destiné à déterminer comment un accident nucléaire du type Harrisburg pourrait désormais être évité.

Ce programme, baptisé Super-Sara, porte sur une période de quatre ans. Il est exécuté au Centre commun de recherche d'Ispra, en Italie. Coût total : environ 2,25 milliards de FB.

Les chercheurs européens étudient dans ce cadre le comportement en conditions anormales d'un réacteur en eau légère, en particulier lors d'une perte du liquide de refroidissement du corps du réacteur (C'est ce qui s'était produit à la centrale d'Harrisburg).

Ce projet complète différentes actions similaires aux Etats-Unis et dans la Communauté. Il est probable que plusieurs pays

extérieurs à la Communauté y apporteront leurs concours.

Des bourses pour les orphelins

La Fondation Paul Finet vient d'annoncer l'octroi d'une nouvelle tranche de bourses destinées aux orphelins de travailleurs de houillères et de la sidérurgie décédés des suites d'une maladie ou d'un accident professionnels. Ces bourses doivent permettre à leurs bénéficiaires de poursuivre leurs études, en dépit de la gêne pécuniaire résultant de la disparition du chef de famille. Bien entendu, elles sont attribuées selon le double critère du mérite et de la nécessité. Elles sont renouvelables d'une année scolaire à l'autre de sorte que les bénéficiaires qui continuent à les mériter peuvent mener à bien leurs études. La dernière tranche attribuée totalise une valeur de 3,2 millions de FB.

Le Parlement européen partisan du tunnel sous la Manche

Le Parlement européen a apporté un appui résolu au projet de construction d'un tunnel sous la Manche, dans le cadre d'un programme communautaire relatif aux infrastructures de transport. Le « Chunnel » — comme disent les Britanniques par contraction de l'expression « Channel tunnel » — est une vieille connaissance journalistique : on en discute et on en parle depuis deux siècles. Mais, l'an dernier, la Commission lui a rendu un peu de jeunesse en suggérant son inclusion dans un programme européen d'amélioration des transports. Les parlementaires européens estiment qu'un tel ouvrage dans la forme envisagée actuellement par les chemins de fer britanniques et français, serait parfaitement rentable. Comme tous les pays d'Europe occidentale en profiteraient, il conviendrait qu'il bénéficie de l'appui financier de la Communauté.

Dans la résolution qu'il a adoptée, le Parlement regrette que le Conseil de ministres n'ait pas encore apporté son appui à ce projet ainsi qu'à toute une série d'autres mesures destinées à améliorer les infrastructures de transport.

Information et éducation

La Commission européenne vient de proposer la création d'un réseau d'information communautaire, qui permettrait aux étudiants, enseignants, parents et employeurs potentiels de connaître les qualifications requises dans les autres pays pour avoir accès à l'enseignement supérieur; de savoir comment poursuivre des études universitaires dans un pays sans perdre les droits acquis dans un autre; de savoir comment entreprendre ailleurs des études de recherche ou d'un niveau supérieur à la licence, etc.

En outre on pourrait avoir des précisions sur la manière d'obtenir un emploi ou d'ouvrir une entreprise dans un pays donné sur la base de qualifications obtenues dans un autre. Sans oublier des renseignements sur les profils et perspectives de carrière dans les autres Etats membres. La Commission propose également un élargissement de l'actuel système de subventions aux programmes communs d'étude créés par des universités de différents Etats membres. Elle souhaiterait, par ailleurs, un manuel concernant la reconnaissance des diplômes et certificats dans les pays de la Communauté.

Enfin, la Commission poursuit ses travaux sur la reconnaissance des qualifications professionnelles dans les Etats membres.

Nouvelles ventes de beurre à prix réduit ?

En dépit d'une très forte diminution des stocks, la Commission européenne a proposé de poursuivre la vente de beurre à prix réduit à certaines catégories de consommateurs.

Les bénéficiaires de cette mesure — si elle est adoptée par le Conseil de ministres — seraient les organismes sans but lucratif, les forces armées, les boulangers, les fabricants de biscuits et de pâte feuilletée, ainsi que les fabricants de crème glacée.

Les ventes de beurre à prix réduit ont lieu à intervalles plus ou moins réguliers depuis plusieurs années. Elles constituent la méthode la moins contestée de faire face à la surproduction dans la Communauté. Actuellement, les stocks ne dépassent pas 30.000 tonnes mais l'on s'attend à ce qu'ils augmentent de nouveau vers la fin de l'année. C'est pourquoi la Commission estime opportun de ne pas mettre fin aux ventes à prix réduit.

Celles-ci ont porté l'an dernier sur 152.000 tonnes pour les catégories déjà citées, sur 490.000 tonnes écoulées grâce à une subvention à la consommation en Irlande, au Royaume-Uni, au Danemark et au Luxembourg, et enfin sur 5.000 tonnes destinées aux assistés sociaux ainsi que sur 140.000 tonnes de « beurre de Noël ».

Coopérer contre les catastrophes

L'homme du XXème siècle vit dangereusement. Les catastrophes, qu'elles soient naturelles, comme le tremblement de terre de l'an dernier en Italie, ou imputables à l'homme comme l'explosion de Flixborough au Royaume-Uni, font partie de notre existence. La Commission européenne s'est donc penchée sur une idée nouvelle : la formation d'un réseau européen d'experts qui demeureraient en contact permanent les uns avec les autres et qui seraient parfaitement au courant des possibilités offertes par les différents services de secours des pays de la Communauté.

Répondant à la question posée par plusieurs membres italiens du Parlement européen, la Commission a souligné que des progrès importants avaient déjà été accomplis dans le sens souhaité : consultations et assistance mutuelle entre les Etats membres, en cas d'accidents particulièrement graves ou d'épidémies exceptionnellement sérieuses.

Par contre, la Commission a rejeté l'idée, émise par les parlementaires italiens, d'une force d'intervention communautaire, composée de civils mais structurée comme une unité militaire et qui aurait pour tâche de se porter partout où des secours de grande ampleur seraient nécessaires.

uite de la p. 4

Dans la première série de projets pour 1981, 11,4 millions de FB sont destinés à la formation de 100 jeunes femmes de moins de 25 ans pour des métiers traditionnellement considérés comme masculins. L'accès à la formation professionnelle de l'Onem n'a jamais été fonction du sexe, mais en 1981, pour la première fois, des jeunes femmes ont été spécialement entendues et motivées afin qu'elles s'engagent dans une formation inhabituelle pour les femmes. Selon les résultats provisoires du premier programme, les professions de peintre-tapissier et d'ébéniste viennent en tête. Les professions de carreleur et de plombier sont aussi très populaires, tandis que celle de chauffeur de poids lourds est valorisée.

Les chances de trouver un emploi sont cependant minces, et en tout cas moindre que celles d'un homme ayant reçu la même formation, dit-on prudemment à l'Onem.

De un quart à un tiers des jeunes femmes en question ont trouvé l'an dernier un emploi stable dans la branche choisie.

Par « emploi stable » on entend que le travailleur a été occupé au moins six mois chez le même employeur.

C'est principalement dans le secteur du gros œuvre qu'il y a le moins de perspectives. On y est très opposé à l'embauche des femmes.

Progrès technique

Le Fonds Social apporte aussi son concours aux progrès technique et à la modernisation des entreprises, selon la Commission on ne le sait pas assez. Dans cette optique, un montant total de près de 57 millions de FB est consacré dans cette première tranche à des initiatives belges. La demande en a été faite par l'Onem.

D'abord, près de 10,8 millions de FB sont destinés aux salaires et charges sociales de 180 personnes formées dans l'entreprise même. L'Onem peut ici intervenir sur base d'un arrêté royal du 20 décembre 1963, la « bible » de l'Onem comme on l'appelle dans ces services.

L'arrêté royal prévoit l'appui de l'Onem lorsque des entreprises sont créées, élargies ou reconverties.

Il y a 15 ans, c'était surtout les grandes industries qui faisaient appel à cette possibilité, mais ces derniers temps, cette mesure a surtout bénéficié à de plus petites entreprises ayant des activités très diversifiées dans le secteur secondaire.

Cela va des imprimeries se convertissant en installations photographiques aux fabriques de papier.

D'un autre côté, 46,3 millions de FB vont à la formation de 940 personnes à des tâches hautement spécialisées dans des petites et moyennes entreprises.

C'est ainsi, notamment, qu'un projet est mené depuis août 1979 dans la province de Luxembourg. Annuellement, il permet la formation au travail sur instruments de précision de quelque 24 personnes. Ce projet a pris forme lorsque la SA Archambel s'est installée il y a quelques années dans le zoning industriel de Latour, dans l'arrondissement de Virton, et a recherché du personnel hautement qualifié. L'Onem a mis sur pied cette formation, en partie parce qu'on s'attendait à ce que davantage d'entreprises à technologie avancée viendraient investir, ce qui entre temps s'est produit. Actuellement un centre de l'Onem est en action.

L'Onem perçoit encore près de 111 millions de FB pour la formation continue de 300 travailleurs en chômage depuis plus de 6 mois dans des régions prioritaires et de 1.800 travailleurs en chômage ou menacés de chômage pour lesquels l'emploi peut être considéré comme assuré dans des régions prioritaires après leur formation.

Deux projets bénéficiant également d'un appui du Fonds Social européen ont été présentés par deux organisations wallonnes.

La *Formation Université Ouverte de Charleroi* (FUNOC) perçoit 12 millions de FB pour la formation de 180 chômeurs en région prioritaire.

Le *Foyer culturel du Sart-Tilman* reçoit quant à lui 10 millions de FB pour un programme semblable qui concerne 400 chômeurs.

Dialogue Parlement - Commission

HOSPITALISATION D'URGENCE

Répondant à une question du parlementaire européen Damseaux, la Commission a rappelé que dans les régions frontalières, les dépenses d'hospitalisation sont remboursées, dans le cadre de l'assurance-maladie, aux personnes dirigées vers l'établissement étranger le plus proche, à la suite d'un accident ou d'une maladie nécessitant des soins d'urgence. Sur le plan pratique, des difficultés persistent.

Cela malgré le fait que de nombreux accords existent au plan régional.

Elles découlent en fait plus d'une certaine routine et du manque d'information que de la mauvaise volonté.

La Commission, en accord avec le Conseil, a adressé un questionnaire aux gouvernements des Etats membres en vue de recenser les accords existants et de dresser la liste des installations susceptibles d'être mises à la disposition des patients vivant dans les régions frontalières et nécessitant des soins d'urgence.

(Question n° 1929/80)

CERTIFICATS D'ORIGINE

L'exigence d'un certificat d'origine dans les échanges entre Etats membres pour les marchandises d'origine communautaire est en principe interdite par le traité CEE. Toutefois, les autorités compétentes de l'Etat membre importateur peuvent demander à l'importateur, lors de l'importation de tout produit d'une espèce faisant l'objet de mesures de surveillance intracommunautaire ou de mesures de protection, d'indiquer l'origine des produits sur la déclaration en douane ou sur la demande de titre d'importation.

Des justifications complémentaires ne peuvent être demandées qu'au cas où des doutes sérieux et fondés existent quant à l'origine déclara-

rée. La demande de telles justifications complémentaires ne peut en elle-même faire obstacle à l'importation des marchandises.

Lorsqu'un opérateur économique s'estime lésé dans ses intérêts ou ses droits par un acte pris par l'autorité publique en violation des règles communautaires de libre circulation des marchandises, il peut saisir la juridiction nationale compétente ou s'adresser directement à la Commission.

(Question n° 1943/80 du parlementaire européen Welsh).

INFORMATION

La Commission réexamine actuellement sa politique d'information compte tenu notamment des remarques faites par le PE concernant l'amélioration du rapport coût-efficacité.

En 1981, le montant total des dépenses pour les services d'information de la Commission s'élève à 10.472.000 ECU (environ 419 millions FB). La Commission accueille favorablement le développement des services à caractère commercial s'adressant à des publics spécialisés, qui complètent l'activité de ses propres services d'information.

(Question n° 2222/80 du parlementaire européen Adam)

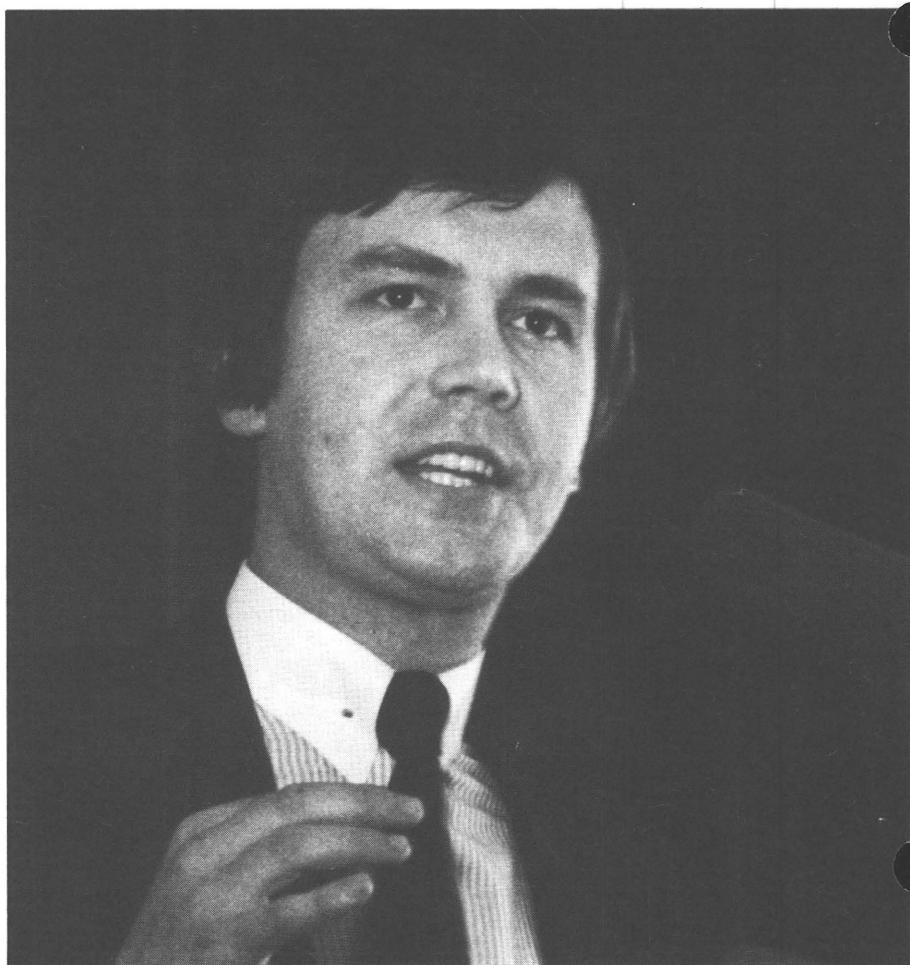
Feder

La deuxième tranche 1981 du Fonds régional européen (FEDER) a été attribuée en juin 1981. Cinq projets belges sont au nombre des bénéficiaires. Ils sont tous situés dans l'arrondissement de Dinant et concernent des investissements en infrastructures (routes locales et eau potable). Le montant total du concours s'élève pour la Belgique à plus de 8,5 millions de FB.

Les Belges au parlement européen

Karel De Gucht :

« Le droit de décision du PE pourrait être l'enjeu des prochaines élections européennes »



EURinfo : A une exception près, vous êtes le benjamin du PE et c'est aussi votre premier mandat parlementaire. Quelles sont vos premières impressions ?

Karel De Gucht : C'est fantastique, vous arrivez là au milieu de gens que vous considérez au départ comme très importants, qui mènent des débats donnant l'impression de décider du sort du monde ! « Parole, parole » disent les Italiens.

Après un moment, vous relativisez les choses.

Pour moi ces débats ne sont cependant pas sans importance, car p.ex. la politique internationale y est examinée à la loupe en toute franchise. Et ceci n'est pas mince pour un secteur traditionnellement traité à huis clos.

EI : Est-il possible pour vous « bleu » de vous exprimer ?

K.D.G. : Difficilement. Dans mon groupe, le groupe libéral, nous essayons autant que possible de formuler un point de vue commun, de développer une ligne politique face aux problèmes. Selon moi,

Karel DE GUCHT (PVV - ELD)

27 ans (né le 27 janvier 1954 à Overmere)

Avocat

1975-1976 : président des étudiants libéraux de l'Université Libre de Bruxelles
1976-1977 : président national des Etu-

dants libéraux

1977-1979 : président des PVV jongeren
Président de la commission des affaires européennes du PVV.

Entré au PE directement élu en juillet 1980, en remplacement de M. H. Vanderpoorten devenu ministre de la Justice. Membre de la commission juridique et de la commission de la coopération et du développement du PE.

c'est nécessaire pour arriver à une prise de décision cohérente.

En conséquence, nous avons institué un système de porte-parole pour des sujets déterminés. Comme « bleu » j'y ai atterri alors que les responsabilités étaient déjà plus ou moins réparties.

Mais il m'arrive à propos de certains sujets de désirer prendre la parole et de ne pouvoir le faire parce que c'est le terrain de quelqu'un d'autre ou que cela dépasserait le temps de parole imparti au groupe.

EI : N'est-ce pas frustrant ?

K.D.G. : Parfois oui, mais on doit avoir en vue la construction d'un tel Parlement. Elle ne se réalisera pas si chacun à son tour veut à tout propos montrer qu'il existe et qu'il va faire son show politique comme cela se produit déjà trop souvent en Belgique, ce qui est d'ailleurs regrettable. Comment les parlementaires belges se justifient-ils ?

Par leurs permanences et les services rendus, les seuls payant au niveau électoral et qui par dessus le marché sont en grande partie un marché de dupe. Quant au fond cela ne change rien. D'autre part,

Les partis ne font rien d'autre que de se contredire. Par définition, en tout ils pensent différemment, ce n'est ni humain ni logique.

C'est ainsi qu'en Belgique nous nous trouvons dans l'impasse la plus complète que l'on puisse imaginer. Je n'ai pas l'intention de suivre cette route. Si j'ai quelque chose à dire à Strasbourg, je le dis dans les réunions de groupe où j'essaie de faire entendre un point de vue progressif et jeune, que j'espère retrouver dans les propos du porte-parole libéral aux séances plénières. Si cela concerne les problèmes juridiques ou la coopération au développement, alors le plus souvent je participe. Ce sont les commissions dans lesquelles je siège et peux donc en parler en connaissance de cause.

EI : Comment concevez-vous votre travail à Strasbourg ? Comme un lancement dans la politique ou comme une mission en soi ?

K.D.G. : Provisoirement, je ne considère pas la politique belge comme mon champ d'action, cela pourrait cependant devenir le cas un jour ou l'autre, dans ce cas j'affirmerais la conviction que les affaires européennes doivent également être défendues au niveau national.

D'autre part, nombre de choses me déplaisent dans la manière dont on fait de la politique en Belgique. Par exemple la mise hors-jeu du Parlement. Je crois que les problèmes qui se posent à nous devraient se traiter au plan international, et que par conséquent je m'engage plus utilement avec cette approche internationale.

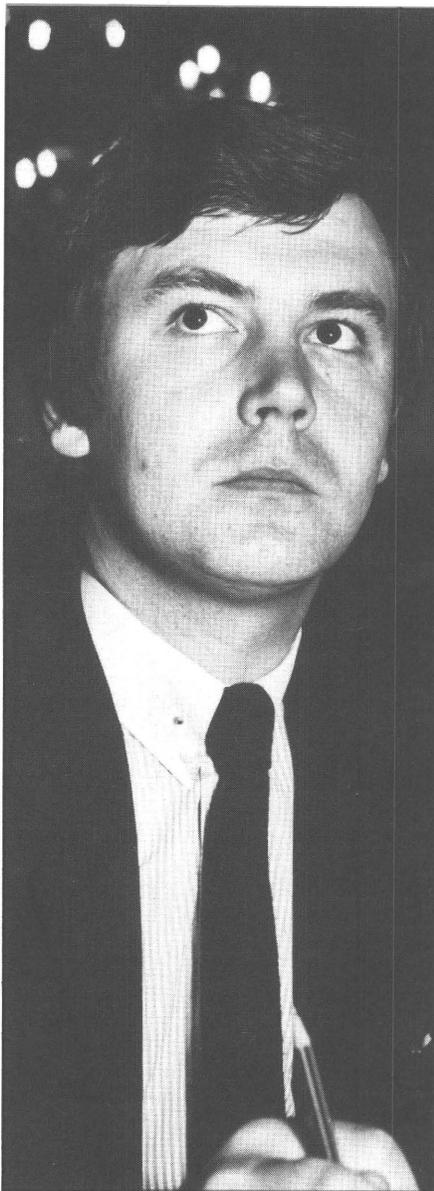
Je n'ai donc pas du tout l'intention d'utiliser Strasbourg comme un tremplin politique.

EI : Votre présence à la commission de la coopération et du développement du PE correspond donc bien à cette approche internationale ?

K.D.G. : Je crois en effet que l'élaboration de nouvelles relations avec le Tiers-Monde est le plus important défi politique pour la génération montante.

L'Europe, seule parmi les puissances commerciales, a fait un pas dans cette direction, mais nous devons aller plus loin, vers une nouvelle division internationale du travail, un transfert des technologies et des moyens. On ne peut y échapper pour des raisons humanitaires, mais aussi pour des raisons économiques et probablement ce sont les seules sur lesquelles on puisse construire une majorité politique en Occident.

Nous devons coopérer avec ces pays en voie de développement, et parfois faire abstraction des situations internes, mais avec l'intention de les modifier.



Pouvons-nous de l'Occident imposer l'abolition du travail des enfants dans le Tiers-monde et autres problèmes semblables ?

Je ne le crois pas, mais je ne trouve pas que nous pouvons imposer comme condition à notre aide que les conditions de travail soient améliorées dans ces pays. Ces pays devront aussi passer par une lutte sociale, espérons qu'elle soit pacifique.

Mais finalement, on ne peut distribuer que tant qu'il y a un gâteau à distribuer. A nous de veiller à ce que le gâteau existe.

EI : Vous siégez également à la commission juridique. De quoi s'occupe-t-elle ?

K.D.G. : La commission donne des avis sur les propositions de directive de la Commission européenne, p.ex. à propos de la fameuse Cinquième Directive sur la participation dans les entreprises.

Peu de publicité y a été donné, trop peu à mon avis. Les journalistes sous-estiment l'intérêt de leurs lecteurs.

Les rapporteurs de la commission juridique sont en général éminents, et défendent des points de vue originaux, de son côté la Commission européenne apporte une grande compétence dans ses propositions. En ce domaine, il existe donc effectivement un dialogue fructueux entre Parlement et Commission.

EI : Comme libéral, comment voyez-vous l'évolution des relations entre les institutions européennes ?

K.D.G. : Pour commencer, le Parlement lui-même est, à tort, décrit sous un jour négatif.

Il est toujours accusé d'être un gouffre financier, je ne contesterai pas qu'une série de choses pourraient en effet être faites plus sobrement. Mais, ce qui m'intéresse au premier chef, c'est de savoir si le PE travaille bien ou pas.

En tout cas, on ne doit pas se faire l'illusion qu'une assemblée internationale de 434 personnes ne soit pas coûteuse.

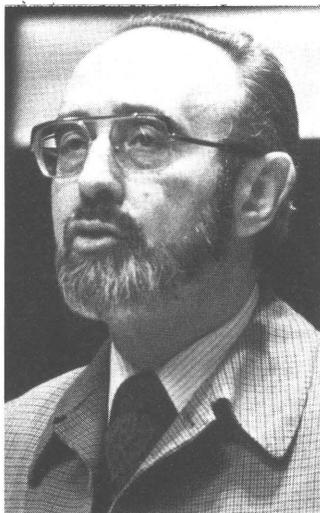
Si on veut ce Parlement, alors il faut en payer le prix que cela plaise ou non. La plupart des journalistes admettent en privé que le Parlement fait son travail correctement, mais malgré cela, ils sont très friands de tout gaspillage éventuel qui puisse être dénoncé, et c'est alors l'image qui reste. Ce qui ne signifie évidemment pas qu'il ne faut pas assainir certaines affaires.

Mais qu'ils écrivent aussi de temps en temps que le PE travaille bien et correctement. C'est aussi de l'information.

D'autre part, on ne peut pas reprocher au Parlement de ne pas avoir de pouvoir législatif. Ce n'est pas lui qui en a décidé ainsi ! Le Parlement peut seulement tenter, dans le cadre des pouvoirs qu'on lui a accordés, de jouer honnêtement le jeu. Je trouve pourtant que le Parlement doit conquérir un pouvoir législatif. La Commission serait alors essentiellement l'organe qui formule des propositions, car elle est équipée d'un « think tank ». Le Parlement formulerait un avis sur cette proposition, elle serait transmise au Conseil qui a son mot à dire, et finalement le Parlement approuverait ou rejeterait la proposition.

Le droit de décision est pour le Parlement particulièrement important, et selon moi essentiel pour réaliser une intégration européenne.

J'y vois l'enjeu des prochaines élections européennes de 1984; on doit arriver à une option claire : se départir ou non de pouvoirs supranationaux aux institutions européennes.

Edgard PISANI**Développement**

Né le 9 octobre 1918 à Tunis. Etudes de droit, Sciences Po et Lettres

1947 : préfet de la Haute-Marne

1954 : sénateur gauche démocratique de la Haute-Marne

1961 : ministre de l'agriculture, à ce titre s'occupe de l'élaboration de la Politique Agricole Commune.

1966 : ministre de l'Équipement

1967 : député du Maine et Loire, démissionne de son mandat en mai 1968

1974 : sénateur socialiste de la Haute-Marne

1978 : membre du PE, président de la commission des affaires économiques et monétaires

1979 : membre du PE élu, siège à la commission de l'énergie et de la recherche

Juin 1981 : membre de la Commission en remplacement de M. Cheysson devenu ministre des relations extérieures dans le gouvernement français.

Visites**au Bureau**

Juin : 11. Mouvement d'action pour une Europe unie + 12. Lunch-débat Maison de l'Europe + 16. Commission féminine.

Juillet : 2. Fédération Nationale des UPAB.

Budget

Le 26 mai dernier, la Maison de l'Europe a organisé au Bureau de Presse et d'Information un lunch-débat sur le thème « Quel budget pour quelle Communauté ? » avec la participation de MM. M. Vanden Abeele et S. Plasschaert.

**Publications**

Les publications suivantes peuvent être obtenues auprès du Bureau de Presse, 73, rue Archimède - 1040 Bruxelles.

- Le dossier de l'Europe. 11/81. L'aménagement et la réduction du temps de travail dans la Communauté.
- Le dossier de l'Europe. 12/81. Energie, objectif 1990 où en sommes-nous ?
- L'agriculture de la Communauté Européenne - Faits et chiffres.
- La politique des transports de la Communauté européenne. 2/1981



Disponible auprès du Comité Economique et Social, 2 rue Ravenstein 1000 Bruxelles

- Rapport annuel 1980. 104 p.

EN VENTE

A la Librairie Européenne 244, rue de la Loi - 1040 Bruxelles et au Moniteur belge 40-42 rue de Louvain - 1000 Bruxelles

- Eurostat. Revue 1970-1979. 246 p. 400 FB
- Politiques de dissuasion et de déconcentration dans la Communauté européenne. Etude comparative. Série politique régionale 18. 266 p. 660 FB

Bibliographie

« Répertoire des organisations professionnelles créées dans le cadre des Communautés européennes ». 818 p. 1.800 FB. Editions Delta. 92-94 square E. Plasky - 1040 Bruxelles

Le siège du PE

Suite à sa réunion du 15 avril 1981, le Conseil belge du Mouvement européen a adopté à l'unanimité une résolution sur la question du lieu de travail du PE. « Le Conseil belge du Mouvement européen n'a jamais défendu un quelconque privilège pour Bruxelles en matière de localisation des institutions communautaires. Il trouve normal qu'il y ait en ce domaine une déconcentration géographique pour autant qu'elle soit fonctionnelle... Le Conseil belge du Mouvement européen estime que le lieu principal de travail du Parlement doit se situer à Bruxelles, quitte à ce que certaines de ses activités se tiennent dans d'autres lieux. Il s'agit d'un problème urgent, car il y va de la crédibilité et du bon fonctionnement du Parlement. Aussi est-il urgent que les instances concernées prennent clairement position sur cette question. »